

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



20^e Année

31 MARS 1964

N° 4

SOMMAIRE

1) Mémorial (Mois de mars 1964)	2
2) Chambre des Députés (Mois de mars 1964)	3
3) S.A.R. Madame la Grande-Duchesse exprime Son intention de Se retirer des affaires de l'Etat	4
4) Signature du Traité entre le Luxembourg et les Pays-Bas relatif à la coopération dans le domaine de la représentation diplomatique	5
5) Visite à Luxembourg de Madame Golda Meir, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël	6
6) Réunion à Luxembourg du Conseil de l'Association Médicale Mondiale	7
7) Nouvelles diverses	11
8) Le Mois en Luxembourg	15
9) Statistiques diverses de l'Administration des Eaux et Forêts. Exercice 1962 (1)	17

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal du 28 février 1964 détermine les prix maxima des appareils ménagers, électro-ménagers, radio-électriques et téléviseurs.

Un règlement grand-ducal du 10 mars 1964 fixe les prix du gros bétail de boucherie.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 21 février 1964 modifie l'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 3 mars 1964 portant création de l'organe national prévu par l'article 6 du Statut de la Conférence de La Haye de Droit International privé pour porter le nombre des membres de cette Commission à huit.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 28 février 1964 modifie le règlement grand-ducal du 7 août 1961 portant fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'enseignement professionnel et des chefs d'atelier de l'Ecole des Arts et Métiers de l'Institut d'Enseignement Technique.

Un règlement ministériel du 10 mars 1964 fixe le programme de l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique.

Un règlement grand-ducal du 18 mars 1964 fixe les conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'enseignement professionnel de l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette et des Centres d'Enseignement Professionnel.

*

Ministère de l'Education physique.

Un règlement ministériel du 18 février 1964 modifie les dispositions de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1954 concernant le contrôle médical et psychologique des activités physiques et sportives, complété par l'arrêté ministériel du 24 octobre 1955.

Un règlement ministériel du 29 février 1964 modifie et complète l'arrêté ministériel du 16 juillet 1956, portant création d'un Insigne Sportif National.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 6 mars 1964 fixe la contribution des communes dans les dépenses de prestation du Fonds National de Solidarité.

*

Ministère des Finances.

Des règlements ministériels du 7 février 1964 déterminent le régime d'accise des huiles minérales, des benzols et des produits analogues ainsi que des gaz de pétrole et des autres hydrocarbures gazeux liquéfiés.

Un règlement ministériel du 21 février 1964 fixe les conditions d'admission et de nomination des fonctionnaires de la carrière d'expéditionnaires à l'administration des contributions et accises.

La loi du 12 mars 1964 adapte le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à la majoration des nombres-indices et fixe à nouveau les forfaits pour frais d'obtention et dépenses spéciales.

Un règlement ministériel du 19 mars 1964 rajuste certaines dispositions en matière de retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

Les barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la retenue d'impôt sur les salaires, applicables à partir de l'année d'imposition 1964, sont publiés au Mémorial B - N° 17 du 26 mars 1964.

Un règlement grand-ducal du 23 mars 1964 porte organisation des bureaux de recette des contributions.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 28 février 1964 modifie certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1958 portant règlement sur les frais de route et de séjour et les indemnités de déménagement revenant aux officiers, sous-officiers et autres membres de l'Armée.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement ministériel du 2 mars 1964 institue un Comité d'Assistance sociale aux travailleurs étrangers.

La loi du 12 mars 1964 réorganise les cadres de l'Office National du Travail.

Chambre des Députés (mois de mars)

- 2 mars : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 3 mars : 37^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi portant adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à la majoration des nombres-indice et nouvelle fixation des forfaits pour frais d'obtention et dépenses spéciales (N° 1018). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1964 (N° 990). Discussion de la Section du Ministère des Affaires Etrangères. —
Réunion du Bureau de la Chambre. —
Réunion de la Commission du Travail. —
- 4 mars : 38^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation du Protocole, signé à Luxembourg, le 13 avril 1962, concernant la création d'Ecoles européennes établi par référence au statut de l'Ecole Européenne, signé à Luxembourg, le 12 avril 1957 (N° 989). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Discussion des articles. —
- 5 mars : 39^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 28 décembre 1920, autorisant le Gouvernement à édicter un statut réglementant les conditions d'emploi, de travail, de rémunération et de mise à la retraite des employés et ouvriers au service des exploitants des chemins de fer situés sur le territoire du Grand-Duché (N° 1024). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Discussion et adoption des articles des Sections 6, 9 et 104.
- 10 mars : 40^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964. Discussion des articles du budget du Ministère de l'Intérieur. —
Réunion du Bureau de la Chambre. —
Réunion de la Commission du Travail. —
- 11 mars : 41^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. Projet de loi concernant le projet des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1964 (N° 990). Discussion du budget du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Transports et adoption des articles des Sections
- 8, 36 à 43, 72, 92 et 93 à l'exception de l'article 523. —
- 12 mars : 42^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Discussion et adoption des articles des Sections 31 à 35, 95, 96 et 102.
- 17 mars : 43^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu le Député Joseph Lommel. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 28 décembre 1920 autorisant le Gouvernement à édicter un statut réglementant les conditions d'emploi, de travail, de rémunération et de mise à la retraite des employés et ouvriers au service des exploitants des chemins de fer du Grand-Duché (N° 1024). Discussion générale. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. —
- 18 mars : 44^e séance publique. — Prestation de serment de Monsieur Pierre Rumé. — Règlement des travaux parlementaires. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Discussion concernant les traitements des cheminots. —
Réunion du Bureau de la Chambre. —
Réunion de la Commission du Travail. —
- 19 mars : 45^e séance publique. — Discussion concernant les traitements des cheminots. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Discussion du budget du Ministère de la Santé Publique et du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. —
Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 24 mars : 46^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Vote sur une motion. — Projet de loi portant modification et complément du Code des Assurances sociales concernant l'assurance des entreprises agricoles et forestières (N° 722). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Discussion des articles du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale et du Ministère de la Santé Publique. —
Réunion du Bureau de la Chambre. —
Réunion de la Commission du Travail. —
- 25 mars : 47^e séance publique. — Déclaration de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, portant à la connaissance de la Chambre des Députés en

date du 25 mars 1964, un message de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Votes rectificatifs. Discussion et adoption des articles des sections 57 à 67, 75 à 77 et 108 du budget des dépenses. Discussion et adoption des articles 1 à 12 de la loi budgétaire. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. —

26 mars : 48^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — a) Projet de loi portant approbation 1. de la Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, de son annexe et de ses protocoles, de l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Acte final et de ses annexes; 2. de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, de l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté ainsi que du Protocole relatif aux importations de café vert dans les pays du Benelux, signés à Yaoundé, le 20 juillet 1963 (N° 1012); b) Projet de loi portant approbation

1. de la Convention portant révision du Traité instituant la Communauté économique européenne en vue de rendre applicable aux Antilles néerlandaises le régime spécial d'association défini dans la IV^e partie de ce Traité; 2. du Protocole relatif aux importations dans la Communauté économique européenne de produits pétroliers raffinés aux Antilles néerlandaises et de l'annexe à ce Protocole, signés à Bruxelles, le 13 novembre 1962 (N° 1021). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation 1. de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie et de ses protocoles, de l'acte final et des déclarations annexées et de l'échange de lettres; 2. de l'Accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie et de l'Accord relatif au Protocole financier annexé à l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, signés à Ankara le 12 septembre 1963 (N° 1034). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse exprime Son intention de Se retirer des Affaires de l'Etat

Au cours de la semaine qui précédait le 21 mars 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse reçut successivement en audience au Palais-Grand-ducal à Luxembourg, pour les consulter à propos de son intention de se retirer des affaires de l'Etat et de se décharger complètement de ses droits et devoirs sur son fils, le Grand-Duc héritier Jean, qu'elle avait déjà chargé de sa Lieutenance en 1961, le Président, le Vice-Président et les Membres du Gouvernement, le Président de la Chambre des Députés, le Président du Conseil d'Etat ainsi que les Présidents des partis politiques luxembourgeois. Ces consultations ayant été terminées, la Souveraine adressa un message à Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui fit une importante déclaration devant la Chambre des Députés, le 25 mars 1964, date à laquelle il porta à la connaissance du Parlement le message de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration du Président du Gouvernement à la Chambre des Députés :

« Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Je suis chargé de porter à la connaissance de la Chambre des Députés et de la population luxembourgeoise un message de Notre Souveraine qui se dégage d'une lettre qu'il a plu à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse d'adresser au Président du Gouvernement, sous la date du 21 mars 1964, et qui est conçue en ces termes :

Luxembourg, le 21 mars 1964

Cher Ministre d'Etat.

Depuis l'institution de la Lieutenance en avril 1961, Nous avons été considérablement soulagée dans l'exécution de Nos fonctions constitutionnelles par Notre Bien-aimé Fils Jean.

L'accomplissement récent de la 45^{me} année de Notre règne Nous a amenée à reconsidérer une situation qui dans Notre esprit ne devait être qu'intérimaire, en attendant de Nous décharger complètement de Nos droits et devoirs sur Notre Fils. Il Nous

semble que la longueur même de Notre règne et la limite que la sagesse impose à toute activité humaine, Nous autorisent actuellement à Nous retirer des affaires de l'Etat, auquel Nous n'avons cessé de vouer toutes Nos forces.

Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre d'Etat, de porter à la connaissance des corps constitués et du pays Notre résolution de renoncer à la couronne en faveur de Notre Fils.

Les circonstances du moment Nous déterminent à reporter Notre abdication définitive au début du mois de novembre 1964, pour la faire coïncider avec la rentrée de la Chambre des Députés.

Nous serions heureuse, si Notre décision était accueillie avec faveur par Nos chers concitoyens auxquels Nous avons à cœur d'exprimer Notre profonde reconnaissance pour leur fidélité envers Notre Personne et l'affection dont ils Nous ont donné d'innombrables témoignages au cours de Notre règne.

Nous leur demandons de porter un égal attachement à Notre Successeur.

Votre affectionnée

CHARLOTTE

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Le pays accueillera cette décision de Notre Souveraine avec respect et émotion.

Elle signifie que dans sept à huit mois prendra fin un règne dont il ne m'appartient pas d'évoquer devant vous les événements et les bienfaits en ce moment, mais dont on peut dire d'ores et déjà qu'il a marqué décisivement la destinée nationale.

Nos concitoyens ont su apprécier la prévoyance de la Souveraine instituant, il y a trois ans, la Lieutenance du Grand-Duc Héritier comme phase intérimaire dans le passage d'un règne à l'autre. Ils seront pareillement touchés aujourd'hui par la délicate attention de l'annonce anticipée de l'abdication qui doit se placer effectivement au mois de novembre de cette année, marquée dans son milieu par des élections législatives.

Nous devons respecter les motifs empreints d'une noble et simple humanité qui sont à la base de la décision de la Souveraine et qui sont inspirés par le bien supérieur de la patrie.

Les Luxembourgeois seront émus de l'expression par la Grande-Duchesse de Sa gratitude pour l'affection dont ils L'ont entourée en toutes circonstances. Ils savent qu'ils ne pourront Lui causer de plus grande joie et de plus grande satisfaction que de L'assurer qu'ils reporteront sur Son Successeur ces mêmes sentiments et la même fidélité.

Vous m'autoriserez certainement, Messieurs, à me faire l'interprète auprès de la Maison Souveraine de notre profonde reconnaissance et de notre inaltérable attachement. »

Signature du Traité entre le Luxembourg et les Pays-Bas relatif à la coopération dans le domaine de la représentation diplomatique

Le 24 mars 1964 a été signé à La Haye un traité entre le Luxembourg et les Pays-Bas relatif à la coopération dans le domaine de la représentation diplomatique. En vertu de ce traité les agents diplomatiques néerlandais prêteront leurs offices au Gouvernement et aux ressortissants luxembourgeois dans les pays où le Gouvernement luxembourgeois n'aura pas lui-même accrédité une représentation diplomatique.

Le nouveau traité consacre une pratique qui remonte à l'époque de l'union personnelle entre les Pays-Bas et le Luxembourg et qui avait été fixée par un arrangement signé en 1880.

La matière des relations diplomatiques ayant été codifiée, sous l'égide des Nations Unies, par la convention de Vienne signée en 1961, les deux Gouvernements ont estimé opportun de donner une base nouvelle et un contenu plus précis à l'accord de 1880. Les négociations menées à ce sujet ont abouti à la rédaction du traité qui a été signé au cours d'une cérémonie solennelle par les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays.

Rappelons que la défense des intérêts consulaires luxembourgeois, dans les lieux où le Gouvernement

luxembourgeois n'a pas établi de consulats, continuera à être assurée par les postes consulaires belges, en vertu d'une clause inscrite dans la convention d'union économique belgo-luxembourgeoise.

Lors de la cérémonie de signature du traité M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, avait fait une allocution. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution :

« Le Traité que nous venons de signer, je crois qu'on peut le dire sans exagération, sort de l'ordinaire. Il est en effet la continuation de l'épilogue d'une page d'histoire dont l'écriture a été commencée il y a de cela déjà bien longtemps. Les origines de ce traité nous ramènent en effet à cette époque du 19^e siècle où, en vertu d'une union personnelle, la couronne du Grand-Duché était réunie avec celle des Pays-Bas. Le Luxembourg venait seulement de se réveiller à l'indépendance nationale et il ne possédait pas encore en propre cet attribut de la souveraineté qu'est la représentation internationale. Tout naturellement, les représentants diplomatiques du Roi des Pays-Bas assumaient alors la défense des intérêts du Grand-Duché dont le Roi était, en même temps, le souverain.

En 1880, dans le cadre d'un règlement général entre les Pays-Bas et le Luxembourg, à une époque donc où la dissolution de l'union personnelle était déjà prévisible, un accord fut conclu entre les deux pays aux termes duquel le Gouvernement néerlandais s'engageait — non sans réticence il est vrai — à maintenir le mandat assumé dans le domaine de la représentation diplomatique. Cette volonté fut confirmée en 1892 par votre prédécesseur, M. van Tienhoven, après que la séparation des deux couronnes eût été consommée. Les agents diplomatiques et consulaires néerlandais continuèrent donc à prêter leurs offices au Gouvernement et aux ressortissants luxembourgeois dans tous les lieux où le Gouvernement luxembourgeois n'avait pas lui-même établi une représentation.

En 1921, par l'effet d'une clause inscrite dans le traité d'union économique entre le Luxembourg et la Belgique, ce fut le Gouvernement belge qui se chargea de la défense des intérêts consulaires luxembourgeois. Depuis, il ne subsistait plus, entre les mains du Gouvernement néerlandais, que la partie purement diplomatique de l'ancien mandat. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'à l'époque présente.

Nous n'avons cessé depuis, et même de plus en plus fréquemment, en conséquence de l'intensification considérable des relations internationales, de recourir aux bons offices des missions néerlandaises dans les pays les plus divers de l'Europe et du monde où les intérêts de notre pays sont réels, sans présenter toutefois une densité telle que l'établissement d'une mission diplomatique de notre part serait justifiée. Je tiens à vous dire combien la possibilité, pour nous, de faire appel dans les pays tiers aux bons offices des missions diplomatiques néerlandaises est précieuse. Je suis heureux de trouver cette occasion d'exprimer publiquement à la fois notre gratitude pour le dévouement que nous avons trouvé en toutes circonstances auprès des représentants diplomatiques de votre pays et notre admiration pour un service diplomatique qui s'est fait, avec raison, la renommée d'être l'un des meilleurs du monde entier.

Récemment, toute la matière des relations diplomatiques a été codifiée par la convention de Vienne,

signée en 1961. Au cours de la conférence de Vienne, les délégations du Benelux ont réussi à faire admettre une clause qui reconnaît formellement les arrangements du genre de celui qui existe depuis longtemps entre nos deux pays. La signature de cette convention a fait naître auprès de nos deux Gouvernements le désir de donner une base nouvelle et un contenu plus précis à l'arrangement de 1880 qui demandait de toute évidence d'être réécrit. Ce furent, je me plais à le dire, des négociations faciles puisqu'elles étaient inspirées de part et d'autre de confiance et de bonne volonté. Dans ces conditions, nos négociateurs ont pu nous soumettre un projet de traité auquel j'ai bien volontiers attaché ma signature. Je tiens à remercier ici tout spécialement les principaux négociateurs que vous aviez bien voulu charger de cette mission pour nous si importante, à savoir le Baron de Vos van Steenwijk, Directeur général pour les affaires politiques, et M. Gérard Hubée, Conseiller juridique adjoint.

Je voudrais donc vous dire toute notre satisfaction de voir ainsi confirmée et consacrée une tradition historique qui est restée vivante dans les esprits de tous les Luxembourgeois.

Je crois même que nous pouvons envisager avec satisfaction la signature de ce traité pour une autre raison encore : il s'agit, pour autant que je sache, du premier exemple d'un traité réglant en des termes aussi explicites l'aide prêtée entre pays dans le domaine de la représentation diplomatique. Or, avec la multiplication du nombre des Etats souverains dans le monde, ce ne seront pour finir plus que les très grands pays qui auront la possibilité de marquer une présence effective dans toutes les capitales. Les autres devront, dans une forme ou dans une autre, prendre recours à des méthodes de coopération du genre de celles qui sont définies dans notre traité.

Ainsi, nous sommes en train de faire ici une expérience qui servira peut-être de modèle à d'autres : que cette expérience soit possible, c'est le fruit de l'amitié et de la confiance qui règne si heureusement dans les relations entre nos deux pays. »

Visite à Luxembourg de Madame Golda Meir, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël

Le 12 mars 1964 S. Exc. M^{me} Golda Meir, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël, a fait une visite à Luxembourg dans le cadre d'un voyage qu'elle a effectué dans plusieurs pays européens au cours des dernières semaines.

Dans la matinée M^{me} Golda Meir eut une entrevue avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Ensuite le Ministre des Affaires Etrangères d'Israël

fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

En fin de matinée M^{me} Golda Meir eut une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Nous reproduisons ici le discours que prononça Monsieur Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, au déjeuner que le Gouvernement grand-

ducal a offert à l'occasion de la visite de Madame Golda Meir :

« Madam Minister,

As you have said yourself this morning, with a smile, small Nations like mine are well aware that the importance of a country is not necessarily related to its geographic extension or demographic size, but that it is rather proportionate to the quality of its people.

Applied to Israël, this criterion allows me to give an extremely flattering — and yet absolutely true — appreciation.

All those who have been in contact with your country were deeply impressed by the unbelievable efforts that your people have made, as well as by the admirable achievements that can be recorded in all the main fields of activity.

The qualities which we admire most in the people of Israël: its energy, its dynamism, its unbending determination, its intelligence, and its profound attachment to the democratic philosophy — these qualities are also highly characteristic of our distinguished host, Madam Golda Meir, whom I take sincere pleasure to welcome in Luxembourg to-day, together with the members of her delegation, especially Ambassador Najjar, the highly active and popular representative of Israël to Luxembourg, Belgium and the common market.

You are, Madam, the spokesman of a nation which, despite the hardship which were imposed upon it in ancient and modern times, has not lost its admirable courage. Difficulties may yet lie ahead of you. It seems all the more important that in these circumstances, your country should be represented by you, that is to say a statesman who has the respect not only of her friends, but furthermore of those who have not yet come to accept all the consequences of the decision of the United Nations, which confirmed the right of your people to have a home of its own,

in a land that had been yours for hundreds and even thousands of years.

We in Luxembourg, have the greatest comprehension for your situation. I am pleased to underline the excellent relations that our two countries have always had. And although the influence of Luxembourg in international politics is small — you are aware of this, and so are we! — we know that one of the difficulties facing you today is the fact that your country has to adapt to the new economic conditions created by the European economic integration. Two days ago, the Ministers of the Six have agreed on the contents of a mandate for our pending negotiations with Israël. I hope that this mandate will prove comprehensive enough to lead to an agreement satisfactory for both parties.

I take it that this agreement has to be viewed as a starting point for further and increased cooperation between our nations.

It is to such cooperation, not only in economics but also in culture, in science and so forth, that I raise my glass to express at the same time the sincere wishes of the Luxembourg Government and people for the wellbeing, prosperity and successful future of the people of Israël, of its Government and especially of my honored and admired colleague, the Minister of Foreign Affairs of Israël. »

A l'issue du déjeuner offert en l'honneur de Madame Golda Meir par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères le Ministre des Affaires Etrangères d'Israël donna une conférence de presse au Consulat Général d'Israël à Luxembourg.

Une réception fut ensuite offerte en l'honneur de Madame Golda Meir au Consulat Général d'Israël par S. Exc. M. l'Ambassadeur d'Israël et Madame A. E. Najjar.

Madame Golda Meir quitta Luxembourg au début de la soirée en direction de Paris.

Réunion à Luxembourg du Conseil de l'Association Médicale Mondiale

Du 15 au 20 mars 1964 a eu lieu à Luxembourg la cinquantième réunion du Conseil de l'Association Médicale Mondiale. Cette organisation mondiale groupe les associations de 58 nations réparties sur les cinq continents et représente un total de 800.000 médecins.

La séance inaugurale de la réunion du Conseil de l'Association Médicale Mondiale, qui était placée sous la présidence de M. le Dr Félix Worré de Luxembourg, eut lieu le 15 mars en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière. Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait notamment les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président honoraire de la Chambre des Députés,

le Vice-Président du Gouvernement et le Ministre de la Santé Publique, le Président du Conseil d'Etat, un représentant de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, plusieurs membres de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, des représentants de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg ainsi qu'une importante délégation du Corps médical luxembourgeois.

Après une introduction musicale exécutée par le Quatuor Sébastian de Radio-Luxembourg, M. le Dr Félix Worré prononça une allocution de bienvenue au cours de laquelle il fit notamment l'historique de l'Association Médicale Mondiale. Nous reproduisons ci-après quelques passages essentiels de l'allocution du Président Félix Worré :

« L'idée de fonder une association mondiale des médecins est née à Paris après la deuxième guerre mondiale, et la nouvelle organisation a été constituée définitivement à Londres en 1946. Les lendemains d'une guerre fratricide prédisposaient à une telle entreprise afin de renouer les relations médicales, voire mondiales, si indispensables pour le progrès de la médecine.

L'A.M.M. ne fut toutefois pas la première organisation mondiale de ce genre puisque déjà en 1926 l'Association professionnelle internationale des médecins avait vu le jour, comptant parmi ses membres fondateurs un Luxembourgeois en la personne du D^r Schaeftgen.

L'A.M.M. a pour objet l'étude des problèmes concernant la santé, l'enseignement médical, l'éthique médicale, les questions médico-sociales, la promotion de l'entente entre les médecins du monde. Un certain nombre de règles d'éthique de la profession médicale ont déjà été publiées, à savoir le serment de Genève — le code d'éthique — les 12 points de la Sécurité sociale, d'autres sont encore en élaboration.

Afin de garantir le bien-fondé et la portée universelle de tels documents le D^r Félix Worré revendique pour le médecin un esprit d'indépendance et une sorte de supranationalité. Car selon une parole de Jean Gosset, il ne doit y avoir pour les médecins qu'un seul ennemi, la maladie, et un seul camp, la médecine . . . En poursuivant ces tâches l'Association Médicale Mondiale répond aujourd'hui à un besoin réel de la profession médicale mondiale et à un besoin réel de notre temps.

Avant de procéder à l'analyse pénétrante de ce monde moderne, le président Worré rend hommage au dévouement du premier secrétaire général de l'association, le D^r Louis Bauer, qui vient de s'éteindre le 6 février dernier, dans la banlieue de New-York.

Se basant sur une étude du professeur Schaeffer, l'orateur retient les caractéristiques suivantes : le développement vertigineux des sciences naturelles, l'essor de la technique, les prodiges accomplis par la médecine dans les domaines les plus divers (signa- lions que l'A. M. M. a entrepris une étude du problème démographique sur le plan mondial afin de tirer les conclusions compatibles avec l'éthique médicale). D'autres facteurs sont aussi déterminants : l'extension du volume des connaissances scientifiques — la décomposition de la sphère personnelle de l'homme — la valeur de la vie humaine et de l'existence, sujettes à discussion — la dissolution lente de la famille en tant que groupe social — la perversion des valeurs . . .

Il en résulte un individualisme égocentrique qui menace sérieusement le cadre communautaire et familial. Ainsi, malgré les merveilles de la technique, l'homme de ce siècle, vivant sous le joug d'une possible guerre atomique, se révèle un être pessimiste, angoissé malheureux. Le D^r Worré cite des noms célèbres de philosophes, d'hommes d'Eglise, de savants qui dénoncent le danger imminent qui gette notre société, affirmations traversées parfois d'une lueur d'espoir : Wladimir d'Ormesson, Jaspers, Jean

Rostand, Teilhard de Chardin, le prof. Delay . . . Karl Jaspers estimant „que c'est la profession médicale qui est qualifiée par sa formation scientifique et philosophique, par ses qualités de cœur, de dépasser le stade de la pensée rationaliste et de guider l'homme malade de notre siècle, en affirmant la primauté du cœur sur l'esprit”.

Dans une deuxième partie, l'orateur insiste sur les transformations économiques et sociales qui ont engendré une vie sociale nouvelle. L.A.M.M. a pris conscience de ce phénomène de socialisation et définissant dans un document nouveau, adopté à l'assemblée générale de New-York au mois d'octobre dernier, les 12 points de la sécurité sociale sorte de charte fondamentale devant régler les rapports entre le médecin, le malade et les pouvoirs publics.

Autre série de problèmes que nous ne ferons également qu'effleurer ici : la tendance rigoureusement analytique de la médecine moderne aboutissant à la spécialisation non dépourvue de dangers. Ici encore la culture générale chez le médecin est appelée à compléter harmonieusement sa culture médicale. „Il est peu de vrais médecins, dit le D^r Worré, qui ne deviennent à la longue des philosophes”.

Le D^r Félix Worré aborde ensuite une question à la fois importante et délicate : celle de l'expérimentation sur l'homme. Nous apprenons ainsi que le comité d'éthique médicale a préparé un avant-projet de code d'éthique de l'expérimentation sur l'homme. Mais laissons la parole à l'orateur lui-même : „Il revient en dernière instance aux sociétés médicales spécialisées de faire le choix entre les investigations indispensables à l'avancement de la science médicale. Dans cette tâche, elles sont secondées par la presse médicale mondiale. Elles doivent collaborer dans l'intérêt de la science médicale, ce qui, en d'autres termes, veut dire : l'intérêt des malades du monde entier.

Il est certain que ce code est susceptible d'être complété à l'avenir. Ce ne sera pas une table de commandements, mais seulement un guide comprenant les directives.

La conscience morale des médecins restant juge suprême, d'après l'Académie de Médecine de Paris qui postule que les essais doivent être conduits „suivant les règles de l'éthique médicale qui rappelle aux praticiens leur mission naturelle et sacrée de préserver la vie”.

L'A.M.M. a organisé deux conférences sur l'enseignement médical, une troisième est en préparation; elle se fera aux Indes en 1965. Ayant rappelé les principes universels qui sont à la base de la science médicale, et les qualités de dévouement et de sacrifice qu'elle demandera toujours à ses disciples, le D^r Worré a conclu en ces termes : « C'est la noble et grande tâche de l'Association Médicale Mondiale de contribuer par ses travaux à ce que les médecins du monde entier trouvent l'équilibre entre la socialisation, une technicité envahissante et les valeurs éternelles de l'esprit et de l'âme.

En affirmant la primauté du cœur sur la raison, en voulant l'harmonie des tendances contraires par le dialogue, les médecins aideront d'une façon dé-

terminante à amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé, condition indispensable du bonheur et garantie de la paix. »

Ce fut ensuite M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, qui s'adressa à la nombreuse assistance. Voici le texte de l'allocution de M. le Ministre Emile Colling :

« J'ai l'honneur et le grand plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux membres du Conseil de l'Association Médicale Mondiale, réunis à Luxembourg à l'occasion de leur congrès annuel.

C'est d'abord aux confrères que je m'empresse d'adresser mes salutations amicales.

Votre organisation, Messieurs, est sortie de l'Association professionnelle internationale des médecins — l'APIM — dont le nom évoque le souvenir de notre regretté confrère le docteur Schaeftgen qui nous a quittés il y bientôt 14 ans. Il était non seulement le défenseur énergique et intrépide des intérêts professionnels de ses confrères luxembourgeois mais il restait en même temps, pendant toute sa vie un adhérent fidèle et actif de l'APIM, dont il était un membre fondateur.

Dans sa réunion d'octobre de l'année dernière votre Conseil vient de réélire comme président notre ami le docteur Worré.

C'est avec une très grande satisfaction que tous les médecins luxembourgeois ont pris connaissance de votre choix. Par là vous avez non seulement honoré notre ami Worré en tant que digne successeur de notre regretté confrère Schaeftgen, mais encore posé un geste dont la portée dépasse le plan personnel et qui constitue pour le Luxembourg un motif légitime de joie et de fierté.

En appelant le représentant du plus petit partenaire de votre association à collaborer au sommet avec les délégués des plus grands pays dans l'intérêt du monde médical, vous avez apporté un témoignage éclatant de l'esprit démocratique qui vous anime. Au nom du corps médical luxembourgeois et à titre personnel je vous en remercie sincèrement.

Je puis vous assurer, Messieurs et chers confrères, que le Gouvernement luxembourgeois que j'ai l'honneur de représenter en votre auguste assemblée, est animé des mêmes sentiments. C'est cependant en ma double qualité de Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale que je tiens particulièrement à vous adresser la parole.

Avec le poète allemand je puis vraiment dire que „deux cœurs battent dans ma poitrine“; ce double ministère m'impose souvent la charge très délicate d'aplanir maintes difficultés et de concilier les intérêts parfois opposés de mes administrés.

Mais le Ministre du Travail aussi se réjouit de votre présence. Comme j'assume également cette charge, vous pouvez constater, mes chers amis, que les Ministres des petits pays sont de véritables cumulards en fonctions multiples. De mon côté, je m'en autorise pour voir en vous des confrères en médecine, mais en même temps des travailleurs indépendants des artisans de la santé individuelle et publique.

Tandis que maintes professions indépendantes sont en déclin et que l'artisanat traditionnel est lentement remplacé par l'industrie dans une évolution économique tendant vers la constitution d'unités de production plus grandes, le nombre des médecins va en augmentant.

Parallèlement, le caractère individuel de la profession médicale reste cependant sauvegardé, malgré les tendances modernes vers la pratique d'une médecine en groupe. C'est que ces tendances elles-mêmes procèdent du souci non pas d'augmenter quantitativement le travail médical, mais d'en améliorer la qualité et le rendement dans l'intérêt des malades.

Depuis ses origines la médecine avait pour mission la conservation et le rétablissement de la santé de l'individu. Cette mission est restée la même, mais à la suite du développement prodigieux des Sciences médicales et sous l'effet des transformations sociales contemporaines, l'exercice de la médecine a subi des orientations nouvelles. Certes, les moyens techniques qui sont à sa disposition — appareils de diagnostic et de traitement, moyens de locomotion, services hospitaliers, personnel para-médical — ont facilité le travail matériel du médecin, mais la responsabilité et les charges qui pèsent sur lui n'ont pas diminué. Bien au contraire.

Dans le domaine de la médecine curative le médecin moderne n'a plus à faire à l'individu; il se voit placé aujourd'hui devant le collectif.

La société s'est transformée en une sorte de gigantesque mutualité qui s'est assignée le rôle d'assurer au malade les soins médicaux et la subsistance et de prévenir la maladie dans toute la mesure où elle est évitable.

Pour pouvoir remplir ce rôle elle a besoin du médecin qui devient ainsi l'axe de l'œuvre sociale. La médecine elle-même est devenue sociale en ce sens que grâce à la Sécurité Sociale généralisée, l'application à tous, sans distinction de classes, de tous les progrès et de toutes les acquisitions de l'art médical est devenue possible.

Cette évolution est évidemment dans l'intérêt de la population entière mais elle a pour autre conséquence que la mission du médecin moderne est devenue plus grande et plus difficile.

En outre elle est devenue plus vaste en ce sens qu'elle s'étend au delà du domaine de la médecine curative sur celui de la médecine préventive.

L'évolution prémentionnée est encore génératrice d'autres difficultés et complications. C'est ainsi que le médecin d'aujourd'hui doit se familiariser avec une foule sans cesse croissante de dispositions légales et réglementaires; il se trouve assailli en même temps par un torrent continu de paperasseries diverses dont la liquidation lui prend pas mal de temps.

Aussi la fonction médicale, si éminemment humaine risque-t-elle de dégénérer à la longue en une fonction technique ou administrative. En tout cas, le contact indispensable avec le collectif est une source de difficulté et de frictions, inconnues à nos prédécesseurs.

C'est ainsi qu'on constate parfois un regrettable antagonisme entre médecins et assurances sociales

procédant d'intérêts matériels opposés : — finances des caisses — rémunération des médecins, — manque de compréhension mutuelle, dû au manque de contact — mesures parfois vexatoires des administrations provoquées par certains excès de zèle de médecins, ou même — avouons le — par les agissements de quelque brebis galeuse (où est la profession qui n'en a pas ?) — mesures irrationnelles, ne tenant nullement compte de la psychologie des masses, — peur des médecins de perdre leur indépendance vis-à-vis des malades et vis-à-vis de la Sécurité sociale. Tout cela est possible, parce que nous nous trouvons en pleine crise d'adaptation mutuelle.

Que les médecins sachent que l'exercice moderne de l'art de guérir conditionné par l'existence de la Sécurité sociale est une réalité, et qu'il faut en tenir compte, car nous ne sommes qu'au début d'une évolution qu'on n'arrêtera plus. Que les dirigeants de la Sécurité sociale soient de leur part conscients de la nécessité de garantir l'exercice des libertés et des principes fondamentaux de la charte médicale, pour éviter le risque d'étouffer toute médecine humaine dans une camisole de force réglementaire et administrative.

Au lieu d'attiser les difficultés de première heure il nous faut, dans un esprit de compréhension, d'entente et de collaboration déterrer tous les trésors de santé individuelle et collective que cache la médecine moderne et faire fructifier toutes les possibilités qu'elle nous offre dans l'intérêt des malades et de la santé publique.

Une autre mission pas moins importante attend le médecin sur le terrain de la médecine préventive — la vraie et la seule médecine sociale.

Dans ce domaine le médecin devient l'interprète du collectif pour protéger l'individuel.

Que le médecin exerce ce nouveau rôle comme fonctionnaire ou comme simple collaborateur il doit conserver son indépendance comme son initiative, il doit rester médecin dans la conception la plus pure. Le médecin fonctionnaire surtout doit faire son œuvre avec foi et enthousiasme, il doit lutter journellement contre la routine, car son âme de médecin risque d'être étouffée par la sensation d'inutilité qui risque de l'envahir par l'incompréhension des cadres, voir même l'injustice et l'ingratitude.

Résumons en constatant que dans la société moderne que nous sommes en train de construire, le rôle dévolu au médecin est des plus importants.

Ce n'est plus le malade individuel qui a recours à ses capacités, à son art, son dévouement et son cœur, la communauté toute entière fait appel à ses services.

Dans presque tous les domaines on réclame sa collaboration que ce soit comme médecin traitant ou consultant, que ce soit comme expert, comme contrôleur ou comme administrateur.

L'Etat a besoin d'excellents médecins fonctionnaires, la Sécurité sociale a besoin des meilleurs techniciens, le malade aura toujours besoin d'un bon médecin.

Aussi la mission du médecin moderne n'est plus individuelle, elle est devenue nationale, voire mondiale.

Dans une allocution aux médecins mon prédécesseur notre ancien premier ministre Frieden a dit ceci : „La médecine comme toute fonction qui s'exerce sur l'homme doit s'établir sur deux plans. Celui de la personne autonome une et diverse et celui de la société et de l'Etat qui sont le complément indispensable de l'individu.

La médecine doit être collective dans toute l'étendue des droits de la collectivité, elle doit être personnelle dans toute l'étendue des droits imprescriptibles de la personne humaine.”

Il est évident que le médecin, dans l'exécution de cette tâche, doit être conseillé, dirigé, soutenu et parfois défendu. D'où l'importance du rôle dévolu à ses organisations professionnelles sur le plan national et à l'échelon international.

Mes chers confrères de l'Association Médicale Mondiale, vous vous êtes chargés de la défense des intérêts du médecin sur le plan international; mais le but que vous vous proposez d'atteindre est placé bien plus haut.

D'après vos statuts vous voulez mettre tout en œuvre pour maintenir l'honneur de la profession médicale, pour établir les rapports avec tous les organismes internationaux qui s'occupent de problèmes sociaux et sanitaires.

Vous êtes décidés à aider tous les peuples du monde à atteindre un standing sanitaire aussi élevé que possible.

Par vos activités vous voulez favoriser le maintien de la paix universelle !

Vraiment votre programme dépasse de loin les visées d'un simple syndicat d'intérêts.

Je vous en félicite bien sincèrement et je suis certain que la réalisation de vos nobles objectifs sera grandement favorisée par ces assises. Le nom du Luxembourg s'y trouvera associé à l'avenir et il en résultera pour le Grand-Duché un prestige dont ses pouvoirs publics, tout comme son corps médical, chercheront à se montrer reconnaissants par une coopération active à votre œuvre humaine et sociale.»

Des allocutions furent encore prononcées par M. le Dr Robert Widong, délégué de l'Association des Médecins du Grand-Duché auprès de l'Association Médicale Mondiale, et M. le Dr L. W. Larson (Etats-Unis) Vice-Président du Conseil de l'A.M.M.

En marge des travaux du Conseil de l'Association Médicale Mondiale les congressistes furent reçus au Palais grand-ducal ainsi que par la Haute Autorité de la CECA, par l'Administration de la Ville de Luxembourg à l'Hôtel de Ville et par S. Exc. Monsieur William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Les congressistes furent en outre les hôtes à dîner du Ministre de la Santé Publique et de l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg.

Les congressistes firent enfin une excursion à travers le pays et visitèrent à cette occasion plusieurs centres hospitaliers, notamment à Esch-sur-Alzette et à Ettelbruck.

Nouvelles de la Cour

Le 5 mars 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Monsieur Emile Roche, Président du Comité économique et social des Communautés Européennes.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 6 mars 1964 annonce qu'à l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi Paul I^{er} de Grèce, la Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de huit jours.

*

Le 12 mars 1964 Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience Son Excellence Madame Golda Meir, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël, en présence de Son Excellence Monsieur Amiel E. Najjar, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

*

Le 13 mars 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Division Stanley R. Larsen, Commandant la 8^e Division d'infanterie de l'armée américaine en Europe, et le Colonel S. Kimmit, Commandant l'artillerie de la 8^e Division.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mars

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de mars 1964 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 mars 1964, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vue et il a délibéré sur le problème des prix et du coût de la

vie et il a arrêté certaines mesures dans ce secteur. Le Conseil de Gouvernement a également délibéré sur les problèmes agricoles en cours ainsi que sur certaines questions de personnel de l'Etat.

Le 20 mars 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur l'ensemble des revendications du secteur agricole.

Nouvelles diverses

Sa Majesté le Roi Paul de Grèce †

Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, a assisté aux obsèques de Sa Majesté le Roi Paul de Grèce qui eurent lieu à Athènes le 12 mars 1964.

Nous reproduisons ci-après le texte du télégramme que M. Georges Papandreou, Premier Ministre de Grèce, avait envoyé à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, en réponse à son télégramme de condoléances :

« Profondément touché vous prie d'accepter mes plus profonds remerciements pour les condoléances exprimées à l'occasion du décès de notre souverain bien aimé.

Georges Papandreou,
Premier Ministre de Grèce. »

*

La Fusion des Exécutifs

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères se sont rendus successivement à Paris et à La Haye pour exposer aux Gouvernements

français et néerlandais le point de vue luxembourgeois en ce qui concerne le projet de « fusion des exécutifs » européens et les conséquences qui doivent résulter de ce projet pour l'implantation des institutions européennes. Ils ont été reçus le 23 mars par Monsieur Pompidou, Premier Ministre, et Monsieur Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères de France et, le 24 mars, par Monsieur Marijnen, Premier Ministre, et Monsieur Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Le 21 mars, M. Saragat, Ministre des Affaires Etrangères de la République italienne, avait reçu à la Farnesina, à Rome, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg. Au cours du long et cordial entretien qui a eu lieu entre les deux Ministres, ceux-ci ont passé en revue les problèmes relatifs au développement de l'intégration européenne. Leur attention s'est plus particulièrement portée sur les questions institutionnelles des Communautés européennes, sur la fusion projetée des trois exécutifs ainsi que sur les problèmes qui intéressent plus spécialement le Luxembourg dans ce contexte.

Des visites similaires ont eu lieu également à Bonn et Bruxelles

*

Visite à Luxembourg du Président Emile Roche

Les 4 et 5 mars 1964 M. Emile Roche, Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Dans la soirée du 4 mars un dîner fut offert en son honneur à Luxembourg par M. de la Vallée Poussin, Président du Comité consultatif de la CECA.

Le 5 mars M. Emile Roche, après avoir eu une entrevue avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fut reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

A midi le Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes eut une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois. Cette entrevue était suivie d'une réunion avec les principaux Ministres intéressés, notamment M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et M. Robert Schaffner, Ministre de l'Energie Nucléaire.

Après un déjeuner officiel offert en l'honneur de M. Emile Roche par M. Pierre Werner, au Ministère des Affaires Etrangères, le Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes eut un entretien avec M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la CECA. Dans la soirée il était l'hôte à dîner de S. Exc. M. l'Ambassadeur de France à Luxembourg.

Le 6 mars le Président Roche se rendit à la Cour de Justice des Communautés Européennes où une réception fut offerte en son honneur par M. Ch. L. Hammes Président de Chambre.

A 13 heures un déjeuner fut offert en son honneur par les Chambres professionnelles et organismes professionnels du Grand-Duché.

En fin d'après-midi un cocktail fut offert par le Président Roche en l'honneur des personnalités luxembourgeoises et des représentants des institutions européennes établies à Luxembourg.

Le Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes quitta Luxembourg dans la soirée.

Ajoutons ici que Monsieur Roche était accompagné au cours de sa visite à Luxembourg de Messieurs Jacques Genton, Secrétaire Général du Comité, Claude Cambau, Conseiller spécial, Chef de cabinet, et Pierre Pixius, chef de l'administration du Comité Economique et Social.

*

Visite à Luxembourg du Général de Division Stanley R. Larson

Le 13 mars 1964 le Général de Division Stanley R. Larson, Commandant la huitième Division d'infanterie de l'armée américaine en Europe, et le Colonel Joseph S. Kimmit, Commandant d'artillerie

de la huitième Division américaine, ont fait une visite à Luxembourg, au cours de laquelle ils furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Au cours de la matinée ils eurent également des entretiens avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, et le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée.

L'après-midi les Commandants américains visitèrent la caserne de Diekirch où est stationné le Bataillon d'artillerie luxembourgeois intégré dans la huitième Division américaine.

*

M. Pierre Pescatore à Rome

Le 18 mars 1964 M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire et Chef de la section politique du Ministère des Affaires Etrangères, a fait à Rome, dans les salons de la Banque de Rome, une conférence sur le thème suivant : « Les Communautés européennes et pays tiers. »

Cette conférence, qui avait été organisée par le « Centro Italiano di Studi per la Conciliazione Internazionale », eut lieu en présence de nombreuses personnalités de la vie culturelle politique et économique, parmi lesquelles figurait également M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Rome.

*

Le commerce extérieur du Benelux en 1963

Se basant sur les chiffres fournis par l'Institut national de Statistique de Belgique et le Bureau central des Pays-Bas, le Secrétariat général de l'Union économique Benelux a comparé les données relatives aux importations et exportations Benelux pendant l'année 1963 (chiffres provisoires) aux données relatives aux importations et exportations Benelux pendant l'année 1962.

— Le commerce avec les pays tiers :

Les pays du Benelux ont en 1963, importé pour une valeur de 458 milliards de FB ou 33,2 milliards de f de marchandises en provenance de pays tiers (par rapport 4 1962, + 12 %).

Les exportations vers les pays tiers (398 milliards de FB ou 28,8 milliards de f) ont, par rapport à 1962, présenté une augmentation relative de 10%.

— Les échanges intra-Benelux :

Les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas se sont élevées en 1963 à 37,7 milliards de FB ou 2,7 milliards de f, soit 12% de plus qu'en 1962. La quote-part des Pays-Bas dans les importations globales de l'U.E.B.L. se chiffrait en 1963 à 15%.

Les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L. sont montées en 1963 à 57,5 milliards de FB ou 4,1 milliards de f, dépassant de 9% celles de l'année 1962. Près de 19% des importations néerlandaises globales de 1963 provenaient de l'U.E.B.L.

Aperçu des échanges Benelux et intra-Benelux (1953 = 100; sur base du franc)

	Echanges Benelux - Pays tiers		Importations U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas	Importations néerlandaises en provenance de l'U.E.B.L.
	Importations	Exportations		
1953	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	112,9	106,0	103,0	118,0
1955	125,7	123,5	113,3	141,5
1956	145,0	134,4	128,9	172,2
1957	155,9	138,8	146,4	180,5
1958	139,1	141,0	148,2	158,0
1959	151,0	155,2	163,9	176,1
1960	174,8	175,4	177,1	202,4
1961	190,6	182,0	194,0	237,6
1962	202,5	197,6	202,6	256,6
1963	226,9	217,1	226,8	280,7

Il résulte des données ci-dessus que l'année 1963 a vu se maintenir la tendance, réapparue en 1961, d'une augmentation des importations plus sensible, par rapport à 1953, que celle des exportations Benelux. Les importations ont dépassé les exportations de 60 milliards de FB ou 4,4 milliards de f.

Quant aux échanges intra-Benelux, l'accroissement des importations néerlandaises en provenance de l'U.E.B.L. n'a, en 1963 et par comparaison à 1962 (9%), pas atteint le pourcentage d'accroissement des importations néerlandaises en provenance de pays tiers (11%). Le contingent néerlandais dans l'ensemble des importations U.E.B.L. est resté inchangé de 1962 à 1963 (15%) tandis que le contingent U.E.B.L. dans l'ensemble des importations néerlandaises est tombé de 20% à 19%.

*

Fédération Internationale des Editeurs de Journaux

Les représentants de la Communauté des Fédérations d'Éditeurs de Journaux de la C.E.E., groupée au sein de la F.I.E.J. (Fédération Internationale des Éditeurs de Journaux) ont tenu le 12, 13 et 14 mars 1964 à Luxembourg une session de travail consacrée principalement à la situation du marché du papier.

Afin de garder à la presse des six pays de la C.E.E. son caractère démocratique, la Communauté des fédérations d'éditeurs de journaux de la C.E.E. a décidé de demander aux six gouvernements des États membres d'importantes concessions sur les importations de papier journal. Elle réclamera notamment que soit soumis à un droit nul le papier journal importé (c'est-à-dire la suppression de tout droit de douane).

Les problèmes de la télévision, les problèmes sociaux les questions, relatives à l'application du Traité de Rome dans le secteur de la presse ont également été évoqués au cours de cette réunion, qui a pris fin vendredi soir.

Quelque 17 représentants des fédérations assistaient à ces travaux.

A l'issue de la séance, les congressistes ont été les hôtes à dîner du gouvernement luxembourgeois.

M. Pierre Grégoire, ministre de l'Intérieur et des Beaux-Arts, remplaçait M. Pierre Werner, Premier ministre empêché.

C'est M. Pierre Bellanger, président de la F.I.E.J., qui a répondu aux souhaits de bienvenue du ministre au nom des membres de la Communauté des éditeurs de journaux de la C.E.E.

Les participants ont également eu l'occasion de prendre des contacts avec les dirigeants de la Haute Autorité de la C.E.C.A. lors d'un déjeuner qui a été offert par M. Albert Wehrer, membre de la Haute Autorité.

*

Cinq Journées Belges à Luxembourg

La Belgique on s'en souvient, a déjà exposé à maintes reprises à Luxembourg et le Commissariat Général au Tourisme a présenté, lui aussi, en diverses occasions, au cours de ces dernières années d'importants stands de tourisme.

Cette fois, le programme établi par le Commissariat Général au Tourisme de Belgique, avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture, et celui de la Province de Brabant est beaucoup plus étoffé et le Musée d'État de Luxembourg abritait du 14 au 18 courant trois expositions :

- 1°) « Emile Verhaeren »,
- 2°) « Art et Tourisme en Brabant »,
- 3°) « Connaissez-vous la Belgique ? ».

L'exposition destinée à évoquer l'œuvre d'Emile Verhaeren, le grand poète flamand d'expression française, né en 1855 à St. Amand sur Escaut et décédé tragiquement à Rouen en 1916, a été réalisée grâce au concours de la Bibliothèque Royale de Belgique et de divers collectionneurs. Cette exposition n'avait pas pour objet de présenter chronologiquement au public luxembourgeois toute l'œuvre du poète, elle avait pour seul but de donner, succinctement, grâce à des portraits, à des gravures, à des dessins (dus notamment à Constant Montald, à Armand Rassenfosse et à la femme de Verhaeren Marthe Massin), à des manuscrits, à des lettres, à des documents photographiques, à des objets même, une idée plus familière et plus nuancée du profond rayonnement de l'œuvre et de l'homme.

Verhaeren était un lyrique et un visionnaire, certes, mais c'était aussi un ami enthousiaste et fervent, des lettres, des dédicaces sont là pour le prouver, ainsi d'ailleurs que les multiples et chaleureux hommages qui lui furent rendus à l'étranger, notamment, celui magistral, du grand poète français Paul Valéry.

Quant à l'exposition « Art et Tourisme en Brabant » mise sur pied par la Province de Brabant et présentée récemment par elle avec le plus vif succès à Bruxelles, elle réunissait pour plus de 7 millions d'œuvres d'art anciennes parmi lesquelles de remarquables bois sculptés des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, de très belles argenteries religieuses des mêmes époques, de somptueux colliers de corporations, des objets, des minéraux et des coquillages rares présentés par le Musée Royal de l'Afrique Centrale, des souvenirs de Waterloo et d'Erasmus de Rotterdam, bref, un ensemble de pièces de très haute qualité qui, toutes évoquèrent la richesse et le passé glorieux de cette province de Brabant, qui offre tout à la fois des sites riants et pittoresques, la prestigieuse forêt domaniale de Soignes et de ses nombreux trésors d'art.

L'exposition « Connaissez-vous la Belgique ? » était entièrement consacrée au tourisme et aux possibilités aussi nombreuses que variées qu'offre la Belgique en ce domaine.

Le stand du Commissariat Général au Tourisme présentait de belles photos des cités et des sites les plus renommés, qu'il s'agisse du littoral et de ses 60 km de plages de sable fin, des Ardennes, aux bois sans nombre et aux chantantes rivières, des régions pittoresques telles que la Campine anversoise ou limbourgeoise la botte du Hainaut ou les monts de Flandre.

Quant aux Villes d'Art, tant wallonnes que flamandes, elles avaient, elles aussi, tout comme le folklore, leur juste place dans cette présentation.

Toutefois, en raison du développement incessant du tourisme populaire, du camping et du caravanning, des textes signalèrent, avec chiffres à l'appui, les multiples possibilités offertes en ce domaine, de manière à permettre au public luxembourgeois de mieux préparer ses vacances en Belgique.

Un ensemble de personnages folkloriques lui rappelait que, dans ce domaine aussi, la Belgique est accueillante et riche de fêtes populaires qui, toutes, comme chez nous, reflètent le bonheur et la joie de vivre.

Les cinq journées belges à Luxembourg comportaient encore, indépendamment des manifestations officielles d'ouverture, deux journées particulièrement importantes :

1°) « Journée Westtoerisme »

Le lundi, 16 mars à 18 heures, un cocktail de presse fut offert au Musée d'Etat de Luxembourg par le Chevalier Pierre van Outryve d'Ydewalle, Gouverneur de la Flandre Occidentale, Président de Westtoerisme, ainsi que les membres du Conseil d'Administration de Westtoerisme.

2°) Journée « Ardenne et Meuse »

Le mercredi, 18 mars à 18 heures, un cocktail de presse fut offert par Messieurs les Gouverneurs des

Provinces de Liège, Namur et Luxembourg. A cette occasion, un bref exposé fut fait sur les multiples initiatives prises en faveur du tourisme dans ces trois belles provinces. Le plus, au cours du cocktail, où furent servis des spécialités régionales, une délégation de la Seigneurie du « Remoudou » intronisa différentes personnalités et offrit une sélection choisie des meilleurs fromages du pays de Herve.

*

The World's 50 Largest Steel Producers

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, un tableau publié dans le journal londonien « The Times » du 17 mars 1964, montrant les cinquante plus grands producteurs d'acier du monde, parmi lesquels l'ARBED figure en quinzième position :

Company	Country	Output*
1 United States Steel	U.S.	23,040
2 Bethlehem	U.S.	13,312
3 Magnitogorskiy	Russia	7,500
4 Republic	U.S.	7,056
5 Yawata	Japan	5,739
6 National	U.S.	5,417
7 Jones and Laughlin	U.S.	5,046
8 Inland	U.S.	4,767
9 Kuznetzkiy Met.	Russia	4,750
10 Fuji	Japan	4,550
11 Armco	U.S.	4,540
12 Italsider	Italy	4,080
13 Youngstown	U.S.	3,817
14 Thyssen-Huette	Germany	3,171
15 Arbed	Luxembourg	3,168
16 Nippon	Japan	3,049
17 Met. Zavod Azovstal ...	Russia	3,000
18 Zaporozhstal	Russia	3,000
19 Dneprodzherzhinskiy ...	Russia	3,000
20 Nizhniy-Tagilskiy	Russia	3,000
21 Phoenix-Rheinrohr	Germany	2,949
22 Usinor	France	2,845
23 United Steel	U.K.	2,821
24 De Wendel	France	2,654
25 Kloeckner Werke	Germany	2,568
26 Steel of Wales	U.K.	2,555
27 Kawasaki	Japan	2,480
28 Mannesmann	Germany	2,470
29 Sidélor	France	2,446
30 Krivorozhstal	Russia	2,400
31 Hoesch	Germany	2,300
32 Dortmund-Hoerder	Germany	2,270
33 Cockerill-Ougrée	Belgium	2,147
34 Huettner u. Bergwerke .	Germany	2,022
35 Bakal	Russia	2,000
36 Huettnerwerk	Germany	1,882
37 Makeyevski	Russia	1,800
38 Dorman Long	U.K.	1,745
39 Kaiser	U.S.	1,720
40 J. Summers & Sons	U.K.	1,711
41 R. Thomas & Baldwins .	U.K.	1,702
42 Hoogovens	Netherlands	1,666
43 Stewarts and Lloyds ...	U.K.	1,662
44 Wheeling	U.S.	1,567
45 Colvilles	U.K.	1,560
46 Guest, Keen	U.K.	1,559
47 Zakavkazski	Russia	1,500
48 Bochumer Verein	Germany	1,431
49 Providence	Belgium	1,413
50 Huettnerwerk Salzgitter .	Germany	1,400

* Annual : in thousands of metric tons.
Source : German International research department.

*

Les véhicules à moteur au Grand-Duché de Luxembourg

Dans son Bulletin N° 1 du mois de janvier 1964 le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère des Affaires Economiques

publie un tableau montrant l'évolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés au Luxembourg de 1956 à 1964.

Nour reproduisons ci-après, à titre de documentation, le tableau sur le nombre des véhicules à moteur:

Evolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés de 1956 à 1964

Source : Ministère des Transports et Statec

Année (situation au 1 ^{er} janv.)	Motocycles	Voitures particulières et commerciales	Camions et Camionnettes			Tracteurs agricoles	Autobus et Autocars	Véhicules spéciaux	Total
			Total	Camions	Camionnettes				
Chiffres absolus									
1956	9 354	21 230	6 307	3 383	2 924	5 006	289	190	42 376
1957	9 765	24 274	6 579	3 478	3 101	5 671	300	262	46 851
1958	10 075	27 611	6 990	3 645	3 345	6 199	310	406	51 591
1959	10 454	31 137	7 588	3 972	3 616	6 528	333	...	(56 040)
1960	10 078	33 446	7 638	3 634	4 004	6 824	355	645	58 986
1961	10 084	37 042	8 221	3 513	4 708	6 969	399	550	63 265
1962	10 262	41 581	9 029	3 825	5 204	7 501	383	1 192	69 948
1963	10 306	45 502	9 317	3 881	5 436	7 656	393	1 613	74 787
1964	9 226	49 689	9 399	3 814	5 585	7 883	405	1 572	78 174
Indices (1956 = 100)									
1957	104	114	104	103	106	113	104	138	111
1958	108	130	111	108	114	124	107	214	122
1959	112	147	120	117	124	130	115	...	(132)
1960	108	158	121	107	137	136	123	339	139
1961	108	174	130	104	161	139	138	289	149
1962	110	196	143	113	178	150	133	627	165
1963	110	214	148	115	186	153	136	849	176
1964	99	234	149	113	191	157	140	827	184

Les véhicules spéciaux selon le type de véhicule au 1. 1. 1964

Source : Ministère des Transports et Statec

Années (situation au 1 ^{er} janvier)	Moissonneuses-batteuses	Tracteurs de véhicules articulés	Tracteurs industriels	Machines automotrices	Total
1961	340	137	14	59	550
1962	737	204	29	222	1 192
1963	928	271	33	381	1 613
1964	906	301	37	328	1 572

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

1^{er} mars : Dans la salle des fêtes du Casino des usines « Hadir » à Differdange l'Harmonie Municipale invite à un concert de gala annuel.

2 mars : M. Fernand Dehousse, professeur à l'Université de Liège, fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence ayant pour thème : « L'Europe à l'heure de la relance politique. »

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble de l'Opéra Royal de Gent et des solistes de l'Opéra d'Etat de Sofia présentent « Eugène Onéguine », opéra en 3 actes de P. I. Tchaïkovsky.

3 mars : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Paul Janssens, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, parle de quelques applications nouvelles des radioisotopes.

A la Galerie Bradtké le peintre bruxellois G. Bailly expose une sélection de ses œuvres.

4 mars : A Luxembourg-Limpertsberg l'Harmonie Municipale de Luxembourg invite à un concert organisé en collaboration avec la Chorale Sainte-Cécile.

5 mars : Au grand auditorium de la Villa Louvigny l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique dirigé par Marcel Landowski. Soliste de la soirée : Jacqueline Potier.

A la Galerie Bradtké, l'artiste peintre belge Claire Fontaine expose une sélection de ses œuvres.

6 mars : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble du « Pflanztheater Kaiserslautern » présente « Le Pays du Sourire », opérette de Franz Léhar.

A Luxembourg M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Esthétique, fait une conférence sur l'art du XI^e au XIV^e siècle.

- 7 mars : A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette, vernissage d'une exposition consacrée à des œuvres de célèbres peintres de l'Ecole de Paris.
- 8 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble de Madame Françoise Delille présente « 13 à Table », comédie de Marc-Gilbert Sauvageon.
- 9 mars : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Michel Parent, conservateur régional des Bâtiments de France, fait une conférence ayant pour thème : « Du monument historique à la nouvelle vague, problèmes actuels de la culture. »
- 11 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du Théâtre de la Ville de Trèves présente « Les piliers de la société » de Henrik Ibsen.
 Au Foyer Européen M. Pierre-Henri Teitgen, directeur du Centre universitaire d'Etudes des Communautés européennes, fait une conférence ayant pour thème : « De l'Europe Economique à l'Europe Politique. »
 Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette, concert spirituel offert par la chorale municipale « Uelzecht », le cercle symphonique et la chorale enfantine « Louis Petit ».
- 12 mars : Au casino syndical de Bonnevoie M. Pierre Moracchini, directeur du Centre international de plein air du Val-du-Carei (Menton), fait une causerie illustrée de diapositives sur le thème : « Vacances avec le centre laïc de Tourisme culturel. »
 Au quartier de l'Armée luxembourgeoise à Diekirch, soirée de variété avec le concours de la société de gymnastique féminine de Bonnevoie.
- 13 mars : A l'établissement « Carrefour » à Luxembourg l'abbé Maurice Morel fait une conférence ayant pour thème : « Georges Rouault et son Miserere. »
- 14 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Productions Herbert présentent « Mon Faust », de Paul Valéry.
 A la Villa Vauban l'Université populaire catholique procède au vernissage de l'exposition « Le Miserere » de Georges Rouault.
 Au Musée de l'Etat sont inaugurées trois expositions organisées dans le cadre des cinq journées belges.
 A la Galerie Bradtké, vernissage d'une exposition consacrée à des œuvres de Madame Odile Feltes-Gaillard.
- 15 mars : Le Conseil de l'Association Médicale Mondiale se réunit au Cercle Municipal à Luxembourg. Cette séance inaugurale du congrès est rehaussée par la présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.
 Au Casino à Differdange la chorale municipale invite à un concert vocal exécuté sous la direction de Camille Roilgen et avec le concours des solistes Renée Bertemes-Rœder, soprano, Ignace Pépin, baryton, et Johny Flick, ténor.
- 16 mars : Au Casino Syndical de Bonnevoie M. Pierre Manarque, vice-président de la Ligue Française et de la Ligue Internationale de l'Enseignement, fait une conférence ayant pour thème : « Les institutions publiques et la laïcité. »
- 17 mars : La localité mosellane de Wellenstein invite à sa traditionnelle fête du vin.
- 18 mars : A la tribune des Amitiés italo-luxembourgeoises à la Chambre de Commerce le professeur D^r Paolo Soldati parle du roman italien moderne.
 A l'établissement « Carrefour » à Luxembourg M. Carlo Bronne, directeur de l'Académie royale de langue et de littérature française, fait une conférence ayant pour sujet : « Comment on écrit l'histoire. »
- 19 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du Théâtre de la Ville de Sarrebruck présente : « Der Freischütz » opéra de Carl Maria von Weber.
 Au Foyer Européen M. Maurice Cardiff, attaché culturel de Grande-Bretagne à Luxembourg, parle des problèmes fondamentaux de la civilisation et de l'homme du XX^e siècle, tels qu'ils apparaissent dans l'œuvre des jeunes romanciers anglais contemporains.
 Au grand auditorium de Radio-Luxembourg, concert donné par l'orchestre symphonique de la station sous la direction de Louis de Froment et avec le concours de Bernard Michelin, violoncelle.
- 20 mars : A l'église du Sacré-Cœur à Luxembourg la chorale municipale « Uelzecht » et le cercle symphonique placés sous la direction de M. Pierre Cao donnent un concert de musique sacrée.
 Au Foyer Européen le metteur en scène Marcel Blisthène fait une conférence ayant pour thème : « Comment naît un film. »
 Au grand auditorium de l'Université Internationale de Sciences Comparées M. Roland Lacaf parle de « Pompéï vue sous l'angle économique », L'exposé est illustré par des diapositives en couleur.
- 21 mars : Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette les chorale et cercle instrumental des Jeunes de la ville d'Offenbach invitent à un concert de musique sacrée. Au programme des œuvres de J. S. Bach et G. Gabriel.
 A Differdange l'Association des patrons-menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg célèbre sa fête patronale, la Saint Joseph.
- 22 mars : Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette le « Rideau de Bruxelles » présente « La Tempête », comédie de William Shakespeare.
- 26 mars : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg l'orchestre de la station placé sous la direction de Louis de Froment donne un concert de musique symphonique.
- 28 mars : A Grevenmacher est inaugurée la 14^e exposition de Pâques.
 A Esch-sur-Alzette le Cercle Philatélique célèbre le 40^e anniversaire de sa fondation par une exposition et une série de manifestations.
- 30 mars : Au lieu dit « Feschmaart », le plus ancien quartier de la Ville de Luxembourg, s'établit pour une journée le marché folklorique traditionnel du lundi de Pâques dénommé « L'E'maischen ».

Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS

concernant la législation et l'administration forestière au Grand-Duché de Luxembourg

SOMMAIRE

L'Édit-Mot Artisteur Albert et Isabelle de 14 septembre 1617, sur les forêts de la province de Flandre appliquée au Grand-Duché de Luxembourg. Elle forme la base de toutes les lois relatives à la législation forestière qui ont été promulguées par les Gouvernements successifs.

Sous Louis XIV les forêts de la province de Flandre furent divisées en forêts domaniales et forêts particulières.

Cette législation fut appliquée à partir de 1792 aux forêts de la province de Luxembourg par les troupes françaises. Le 17 février 1802, un décret de Napoléon Ier transféra à l'administration française par la création de la Grand-Mairie de Luxembourg les forêts domaniales de la province de Luxembourg, ainsi que celles de Chiny et de Luxembourg-Madonne et de Troyen.

En 1802, à la fin de l'occupation française (traité de Bonaparte), les forêts furent restituées au Grand-Duché de Luxembourg par le traité de Paris du 20 février 1802.

STATISTIQUES

1962

(du 1er octobre 1961 au 30 septembre 1962)

10	Exportations	10
15-20	Importations	15-20
22	Produit	22
23	LES AGENTS SUPERIEURS DES FORÊTS	23
24	CHASSE ET PÊCHE	24
25	Chasse	25
26	Pêche	26
27	Chasse et pêche	27
28	Chasse et pêche	28
29	Chasse et pêche	29
30	Chasse et pêche	30
31	Chasse et pêche	31
32	Chasse et pêche	32
33	Chasse et pêche	33
34	Chasse et pêche	34
35	Chasse et pêche	35
36	Chasse et pêche	36
37	Chasse et pêche	37
38	Chasse et pêche	38
39	Chasse et pêche	39
40	Chasse et pêche	40

La nouvelle administration des forêts est organisée par la loi du 29 septembre 1961. Cette loi est réorganisée en trois articles par la loi du 6 janvier 1962.

PÉRIODE 1814-1815

À la chute de l'Empire, le département des Forêts de partie du Gouvernement Général du Bas-Rhin (Bas-Rhin) qui promulguait une réorganisation de l'administration forestière — Verordning des General-Gouvernements von Nieder- und Mittelrhein, die provisorische Verwaltung des Forstwesens betreffend, vom August 1814.

Règlement qui n'est guère en temps de la mise en application puisque le 12 mai 1815, le département des Forêts est retourné au roi des Pays-Bas par les décisions du Congrès de Vienne.

SOMMAIRE

10 mars :	Aperçu historique	3- 4
11 mars :	Législation forestière	5- 7
FORÊTS SOUMISES AU RÉGIME FORESTIER		
	— Étendue, mode de traitement et essences	8- 9
	— Rendement argent	10-29
	— Rendement matière	30-32
	— Main-d'œuvre forestière	34-35
	— Frais d'exploitation	36-37
12 mars :	FORÊT PRIVÉE	
	— Rendement matière et argent	33
	— Boisements et reboisements	41
	— Déboisements et défrichements	41
FORÊT LUXEMBOURGEOISE		
	— Production	33
	— Importations	38-39
	— Exportations	40
14 mars :	CHASSE ET PÊCHE	
	— Relevé du gibier abattu	42-44
	— Relevé des permis de chasse	45
	— Relevé des permis de pêche	45
	— Lots de pêche	46

Aperçu historique concernant la législation et l'administration forestière au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Édit des Archiducs Albert et Isabelle du 14 septembre 1617, sur le fait des Bois, constitue la première loi forestière complète appliquée au Grand-Duché de Luxembourg. Elle forma la base de toutes les autres ordonnances d'origine autrichienne qui ne firent que compléter et développer ses dispositions.

Sous Louis XIV fut promulguée la célèbre Ordonnance de Colbert de 1669, qui fait encore partie de la réglementation actuelle.

Cette ordonnance fut appliquée à partir de 1689 lors de la conquête du Luxembourg par les troupes françaises. L'édit de Février 1689, créant 16 Grand-Maîtrises, rattacha le Duché de Luxembourg à l'administration royale française par la création de la Grand-Maîtrise de Champagne et Luxembourg composée des Maîtrises et juridictions de Troyes..., comté de Chiny et duché de Luxembourg.

En 1698, à la fin de l'occupation française (traité de Riswick), les anciens règlements furent remis en vigueur; en particulier l'ordonnance de 1617 fut confirmée et étendue par l'ordonnance du 30 décembre 1754 de Marie-Thérèse d'Autriche.

De 1794 à 1814, sous la Révolution française et l'Empire, les forêts de l'ancien Duché — devenu département des Forêts — passèrent sous le contrôle de l'administration forestière française.

Le département des Forêts fut rattaché à la 22^e conservation de Metz.

EXTRAIT DU TABLEAU GÉNÉRAL DES AGENTS SUPÉRIEURS DES TRENTE CONSERVATIONS

VINGT-DEUXIÈME CONSERVATION

Conservation de Metz

Inspection de Moselle.

Inspection des Ardennes.

Inspection des Forêts.

Inspecteurs à : Luxembourg
Neufchâteau
Bitbourg

Sous-Inspecteurs à : Arlon
Virton
Bastogne
Diekirch
Echternach.

La nouvelle administration avait été organisée par la loi du 29 septembre 1791. Cependant la réorganisation ne trouva son application qu'à partir du Consulat par la loi du 6 janvier 1801.

PÉRIODE 1814-1840

A la chute de l'Empire, le département des Forêts fit partie du Gouvernement Général du Bas-Rhin et Moyen-Rhin qui promulgua une réorganisation de l'administration forestière — Verordnung des Generalgouverneurs von Nieder- und Mittelrhein, die provisorische Verwaltung des Forstwesens betreffend, vom 17 August 1814.

Règlement qui n'eut guère le temps de trouver application puisque le 12 mai 1815, le département des Forêts fit retour au roi des Pays-Bas par les décisions du Congrès de Vienne.

PÉRIODE 1815-1840

Le Régime néerlandais se signala par la loi du 27 décembre 1822 (Caisse d'amortissement pour le paiement des dettes de guerre hollandaises) aliénant les forêts domaniales du Luxembourg.

De 9.780 ha, sous le régime français, l'étendue des forêts d'Etat était tombée en 1814 à 5.245 ha, dont la presque totalité fut vendue entre 1820 et 1826. La dernière partie de la forêt du Grunewald fut vendue en 1847. A la fin du siècle le Luxembourg ne possédait plus de forêts domaniales. En 1902 la reconstitution du Domaine boisé fut entreprise par l'achat de 63 ha de bois du Paschent.

Après la révolution belge de 1830, l'administration forestière continua à fonctionner sous la direction d'un inspecteur siégeant à Arlon.

Cette période désordonnée prit fin en 1840 qui vit la naissance de la première organisation forestière luxembourgeoise.

L'ordonnance royale du 1^{er} juin 1840 organisa l'administration forestière sur les bases suivantes :

Un Maître forestier — Membre du Conseil de la Régence.

Quatre Gardes Généraux à la tête des cantonnements de :

Diekirch, Grevenmacher, Hespérange, Luxembourg.

Deux accessistes forestiers.

Des gardes forestiers.

Cette administration était chargée de la gestion des bois de l'Etat, des communes, des établissements publics et le personnel fut soldé sur la Caisse de l'Etat avec remboursement proportionnel par les communes et établissements publics propriétaires de forêts.

Désormais le bois n'était plus mis en vente sur pied, mais abattu et façonné.

L'ordonnance renferme en outre des Instructions distinctes pour les agents et gardes de l'administration, ainsi que pour les adjudicataires des coupes.

En 1842, le nombre des cantonnements forestiers fut fixé à quatre avec chef-lieu à Luxembourg, Diekirch, Grevenmacher et Mersch.

En 1843, le cantonnement de Diekirch était divisé en deux sections, Diekirch et Wiltz.

Malheureusement cette organisation fut démantelée par la nouvelle loi forestière du 14 novembre 1849.

La fonction de Maître forestier fut supprimée et le nombre des cantonnements forestiers réduit à trois : Luxembourg, Diekirch et Grevenmacher. Cette loi affaiblit le prestige et l'autorité de l'administration forestière, réduisit les cadres supérieurs et livra les forêts au bon plaisir des autorités communales. Les gardes étaient rémunérés directement par les communes et privés du droit de pension de retraite.

Les effets néfastes de cette situation se firent sentir bien au delà de la réorganisation du 27 mai 1909 plaçant à la tête de l'administration un Directeur des Eaux et Forêts ayant sous ses ordres six gardes généraux, chefs de cantonnement, deux gardes généraux adjoints dont le nombre fut porté à cinq par la loi du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois soumis.

En fait, cinq des six cantonnements furent occupés : Luxembourg, Diekirch, Grevenmacher, Mersch, Wiltz.

Durant la période 1940-45 l'administration fut incorporée au service forestier allemand et le nombre des cantonnements fut élevé à sept par l'adjonction des cantonnements Luxembourg-Est et Ouest et de Echternach.

En 1945 le nombre des cantonnements fut de nouveau réduit à six par la suppression du siège de Echternach. Situation qui perdure encore actuellement par la remise en vigueur de la loi de 1909.

LÉGISLATION FORESTIÈRE

Ce résumé comprend les principaux textes législatifs concernant l'Administration forestière, la Chasse et la Pêche, parus au *Mémorial* depuis 1945.

I. — EAUX ET FORÊTS

- 1945 Arrêté g.d. en date du 8 oct. 1945 portant modification de la loi du 7 avril 1909 sur la réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts.
Mém. N° 59, page 740.
- 1947 Arrêté g.d. du 29 nov. 1946, relatif à l'armement des agents et préposés forestiers.
Mém. N° 9, p. 179.
- Arrêté g.d. du 26 nov. 1947, conc. le nombre des cantonnements forestiers.
Mém. N° 53, p. 977.
- 1948 Loi du 19 mai 1948, conc. les mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du bostryche.
Mém. N° 35, p. 799.
- 1950 Arrêté du 10 juillet 1950, portant modification de l'art. 2 de l'arr. min. du 8 mai 1922, conc. le service d'aménagement des bois administrés.
Mém. N° 40, p. 1016.
- Arrêté g.d. du 30 oct. 1950, déterminant la tenue de service du personnel de l'Adm. des Eaux et Forêts et l'armement des agents et préposés forestiers.
Mém. N° 55, p. 1282.
- 1951 Loi du 30 janvier 1951, ayant pour objet la protection des bois.
Mém. N° 7, p. 137.
- 1952 Instructions conc. l'aménagement des forêts soumises au régime forestier.
Mém. N° 70, p. 1234.
- 1953 Arrêté min. du 3 nov. 1953, déterminant la composition des triages forestiers et de la formation des brigades.
Mém. N° 70, p. 1338.
- 1954 Arrêté g.d. du 1^{er} mai 1954, réglant les conditions d'admission aux emplois supérieurs de l'Adm. des Eaux et Forêts.
Mém. N° 25, p. 721.
- Arrêté min. du 17 juin 1954 portant modification de la composition de certains triages forestiers.
Mém. N° 34, p. 1048.
- 1955 Arrêté min. du 19 déc. 1955 portant modification de la composition de certains triages forestiers.
Mém. N° 70, p. 1483.
- 1956 Avis Convention entre le G.D. et la Prusse pour la prévention et répression des délits forestiers, de chasse et de pêche sur les territoires limitrophes des deux pays, signée à La Haye, le 9 févr. 1849, remise en vigueur.
Mém. N° 29, p. 734.
- 1958 Arrêté g.d. du 22 févr. 1958 conc. les emplois de garde, de brigadier et de chef-brigadier.
Mém. N° 49, p. 1201.
- 1959 Arrêté min. du 12 févr. 1959, réglant les conditions d'admission aux emplois de brigadier et de chef-brigadier de l'Adm. des Eaux et Forêts.
Mém. N° 8, p. 60.
- 1960 Circ. conc. l'allocation des primes d'encouragement pour travaux de boisement, de reboisement et pour la conversion de taillis.
Mém. N° 17, p. 432.

Loi du 4 juillet 1960 ayant pour objet la remise en vigueur de la loi du 19 mai 1948 conc. les mesures à prendre contre l'invasion et la propagation des bostryches.
Mém. N° 44, p. 1087.

1961 Arrêté g.d. du 19 mai 1961 ayant pour objet la fixation des attributions des chefs-brigadiers forestiers.
Mém. N° 21, p. 428.

1962 Règlement min. du 30 oct. 1962 conc. les mesures à prendre pour éviter la propagation de végétaux nuisibles à la production forestière.
Mém. N° 60, p. 1049.

II. — CHASSE

1954 Arrêté du 27 avril 1954, portant institution d'un Conseil Supérieur de la Chasse et d'un Conseil Supérieur de la Pêche.
Mém. N° 26, p. 733.

1956 Loi du 26 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse.
Mém. N° 45, p. 983.

1957 Arrêté g.d. du 15 juillet 1957 conc. la création d'un fonds de repeuplement des chasses et la fixation des droits supplémentaires à percevoir sur le permis de chasse.
Mém. N° 45, p. 1031.

Arrêté min. du 20 juillet 1957 fixant les conditions des contrats d'assurance garantissant la responsabilité comme chasseur et organisateur de chasse.
Mém. N° 45, p. 1032.

1958 Arrêté g.d. du 25 juin 1958 portant organisation du repeuplement des chasses.
Mém. N° 39, p. 985.

1959 Arrêté g.d. du 10 mars 1959 ayant pour objet la destruction des animaux malfaisants et nuisibles.
Mém. N° 18, p. 277.

1960 Arrêté g.d. du 19 avril 1960 portant abrogation de l'art. 7 de l'arr. g.d. du 10 mars 1959 ayant pour objet la destruction des animaux malfaisants et nuisibles.
Mém. N° 29, p. 747.

III. — PÊCHE

1945 Arrêté g.d. du 8 oct. 1945 ayant pour objet de modifier la législation sur l'exercice et la police de la pêche.
Mém. N° 59, p. 767.

1947 Loi du 21 mars 1947 conc. le régime de la pêche dans les eaux indigènes.
Mém. N° 15, p. 259.

Loi du 21 mars 1947, autorisant le Gouvernement à prendre en location aux frais de l'Etat un ou plusieurs lots de pêche.
Mém. N° 15, p. 268.

Arrêté g.d. du 14 avril 1947, relatif au cahier des charges-type, prévu par l'art. 29, al. 3 de la loi du 21 mars 1947 sur la pêche.
Mém. N° 19, p. 314.

Règlement d'administration publique pris en exécution de l'art. 25, al. 2 de la loi du 21 mars 1947 sur la pêche.
Mém. N° 19, p. 316.

Règlement d'adm. publique pris en exécution des art. 4 et 55 de la loi du 21 mars 1947 sur la pêche.
Mém. N° 19, p. 319.

Arrêté du 6 mai 1947, pris en exécution de l'art. 10 du règlement d'administration publique du 14 avril 1947 sur la pêche.
Mém. N° 26, p. 473.

1948 Arrêté du 21 juin 1948, portant institution d'une brigade volante de gardes-pêche.
Mém. N° 41, p. 900.

- 1956 Arrêté g.d. du 1^{er} déc. 1956 modifiant et complétant l'art. 1^{er}, al. d du règlement d'administration publique du 14 avril 1947 pris en exécution des art. 4 et 55 de la loi du 21 mars 1947 sur la pêche.
Mém. N° 58, p. 1260.
- 1958 Arrêté g.d. du 5 mai 1958 conc. l'exercice de la pêche dans l'Our faisant limite entre Rheinland-Pfalz et le Grand-Duché.
Mém. N° 29, p. 709.
- Arrêté g.d. du 23 mai 1958 conc. l'exercice de la pêche dans la Moselle et la Sure formant frontière entre le G.-D. et l'Allemagne.
Mém. N° 30, p. 723.
- Arrêté min. du 29 juillet 1958 autorisant la capture de l'écrevisse dans les cours d'eau indigènes affect. par les salmonidés.
Mém. N° 43, p. 1129.
- 1960 Arrêté min. du 20 août 1960 portant réglementation de la pêche dans une partie de la Sure et dans certains de ses affluents.
Mém. N° 53, p. 1299.
- 1961 Loi du 27 mai 1961 concernant les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sure.
Mém. N° 21, p. 429.
- Règlement g.d. du 30 juin 1961 modifiant le règl. g.d. du 10 mai 1961 portant interdiction du mode de pêche à l'asticot.
Mém. N° 28, p. 676.
- 1962 Règlement min. du 23 janvier 1962 conc. le régime de la pêche dans les eaux indigènes excluant de l'amodiation les ruisseaux Aesbach et Alferbach-Osweiler.
Mém. N° 6, p. 130.
- Règlement g.d. du 13 octobre 1962 tendant à assurer la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sure.
Mém. N° 58, p. 1027.

Étendue des bois soumis au régime forestier.

De 1961 à 1962 l'étendue totale des bois soumis au régime forestier a subi une diminution de 338 ha. en passant de 34.937 ha à 34.599 ha.

La régression provient de la restitution à l'Allemagne du domaine du Kammerwald d'une superficie de 446 ha.

Cette perte a été partiellement compensée par les efforts faits pour agrandir les domaines boisés de l'Etat : Grünwald, Leiverdelt, Berburgerwald, Wiltz-Merkholtz.

Dans les forêts communales, peu de changements : 29.814 ha en 1962 pour 29.811 ha en 1961. Les pertes subies par les déboisements pour utilisations industrielles ont été largement compensées puisque les surfaces dépassent de trois hectares le chiffre de l'année précédente.

La surface des Etablissements Publics se trouve diminuée de 69 ha de la forêt de Letzert (Echternach) achetée par l'Etat à la Caisse de Pensions des Employés Privés.

Cantonnement	Domaine	Contenance totale		Futaie				Taillis	Surface non boisée	Forêts à rendement non soutenu
		ha	ha	feuillue	résineuse	mélangée	total			
Luxembourg-Est ..	Findel	77,40	26,20	11,40	—	—	37,60	9,20	30,60	—
	Grunewald	1.184,10	812,20	362,00	—	—	1.174,2	—	9,90	—
	Buchholtz	56,60	44,60	12,00	—	—	56,6	—	—	—
	Schutterhardt	24,70	17,30	7,40	—	—	24,7	—	—	—
	Rodenbusch	32,20	31,10	1,10	—	—	32,2	—	—	—
	Trois Glands (parc)	27,10	—	—	—	27,10	27,1	—	—	—
		1.402,10	931,40	393,90	—	27,10	1.352,40	9,20	40,50	—
	Brameschbusch	49,37	23,08	18,96	—	7,30	49,34	0,03	—	—
	Juckelsbusch	125,76	80,81	41,05	—	1,80	123,66	—	2,10	—
	Rodenbusch	76,97	67,00	2,07	—	—	69,07	—	4,90	3,00
Luxembourg-Ouest	Zolverknapp	2,50	—	0,10	—	—	0,10	1,95	0,45	—
	Kopstal	4,29	—	3,89	—	—	3,89	—	0,40	—
	Deckeboesch	15,82	14,75	—	—	—	14,75	0,21	0,86	—
		274,71	185,64	66,07	—	9,10	260,81	2,19	8,71	3,00
	Binzrath	51,97	14,20	31,92	—	—	46,12	—	5,85	—
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	12,72	24,98	—	—	37,70	—	—	—
	Heckenhof	32,19	14,49	17,10	—	—	31,59	—	0,60	—
	Herrenbusch	22,92	15,78	7,14	—	—	22,92	—	—	—
	Letzert	49,11	44,08	5,03	—	—	49,11	—	—	—
	Meysembourg-Seitert	41,54	24,58	14,64	—	—	39,22	—	2,32	—
Mersch	Meysembourg	109,63	72,39	37,14	—	—	109,53	—	0,10	—
	Riederheck	3,73	2,23	1,50	—	—	3,73	—	—	—
	Scheurbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	65,79	1,06	—	—	66,85	—	0,22	—
	Schoentfels-Hollenfels	278,95	206,40	65,79	—	—	272,19	—	6,76	—
	Eichelbour (réserve)	0,75	—	—	—	—	—	—	0,75	—
		695,56	472,66	206,30	—	—	678,96	—	16,60	—
	Burden(Elsterbusch)	18,45	—	—	—	—	—	—	—	18,45
	Bettendorf	157,40	125,83	28,43	—	3,14	157,40	—	—	—
	Fülfiter	160,64	104,47	56,17	—	—	160,64	—	—	—
	Leverdelt	105,29	37,77	34,00	—	32,96	104,73	—	0,56	—
Diekirch	Marscherwald	135,76	53,72	82,04	—	—	135,76	—	—	—
		577,54	321,79	200,64	—	36,10	558,53	—	0,56	18,45
	Berburgerwald	141,90	110,79	30,69	—	—	141,48	—	0,42	—
	Givenich	39,29	36,93	2,36	—	—	39,29	—	—	—
	Château de Betzdorf	13,98	11,99	1,74	—	—	13,73	—	0,25	—
		195,17	159,71	34,79	—	—	194,50	—	0,67	—
	Wiltz-Merkoltz	122,19	10,98	80,19	—	—	91,17	23,35	7,67	—
	Clervaux	48,72	12,31	32,18	—	—	44,49	4,13	0,10	—
	Freng-Penzebiërg	131,69	4,02	72,68	—	—	76,70	54,99	—	—
	Fondation Stoffel	2,42	1,52	0,90	—	—	2,42	—	—	—
Wiltz		305,02	28,83	185,95	—	—	214,78	82,47	7,77	—
	Total	3.450,10	2.100,03	1.087,65	—	72,30	3.259,98	93,86	74,81	21,45
	%	100 %	60,86 %	31,52 %	—	2,09 %	94,47 %	2,72 %	2,16 %	0,65 %

Cantonnement forestier de Luxembourg-Est

	Grunewald Findel	Buchholtz	Schutter- hardt	Rodenbusch Moutfort	Trois Glands	Total
Superficie	1.261,5	56,6	24,7	32,2	27,1	1.402,1
I. — RECETTES ORDINAIRES						
Vente de bois (+ 10 %)	4.130.678	98.886	104.971	8.939	130.341	4.473.815
Prestations	21.689	—	—	—	—	21.689
Produits accessoires	1.500	—	—	—	—	1.500
Chasse	14.313	10.155	3.046	4.200	—	31.714
Pêche	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Total	4.168.180	109.041	108.017	13.139	130.341	4.528.718
Total/ha	3.304	1.926	4.373	408	4.809	3.229
II. — DÉPENSES ORDINAIRES						
Exploitation	751.402	43.422	12.169	3.512	23.986	834.491
Travaux cultureux	277.587	19.371	408	—	—	297.366
Entretien routes	100.775	—	—	—	—	100.775
Protection de la forêt	15.907	—	—	—	—	15.907
* Charges sociales (Total)	151.151	4.090	666	156	—	156.063
Frais de vente : publicité	3.605	—	—	—	—	3.605
enregistrement	—	—	—	—	—	—
Matériel : achat	3.375	—	—	—	315	3.690
entretien	—	—	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	59.692	2.656	1.187	1.684	705	65.924
« « surveil. : gardes forestiers	283.715	16.649	6.981	9.775	3.591	320.711
Frais de route	5.683	268	117	151	134	6.353
Assurance agri. et forestière	73.567	3.467	1.513	1.957	1.735	82.239
Impôt foncier	198.841	3.930	1.203	1.443	—	205.417
Ass. incendie	2.698	128	56	63	72	3.017
Divers	—	—	—	—	—	—
Total	1.776.847	89.891	23.634	18.585	30.538	1.939.495
Total/ha	1.408	1.588	956	577	1.126	1.383
Revenu net de l'exploitation	2.391.333	19.150	84.383	—5.446	99.803	2.589.223
Total/ha	1.895	338	3.416	— 169	3.682	1.846
III. — RECETTES EXTRAORD.						
Coupes extraordinaires	—	—	—	—	—	—
sur tracé de routes	—	—	—	268.330	—	268.330
par calamités	—	—	—	—	—	—
Primes de reboisement	—	—	—	—	—	—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	268.330	—	268.330
Total/ha	—	—	—	8.333	—	8.333
IV. — DÉPENSES EXTRAORD.						
Construction routes	165.616	—	—	—	—	165.616
Boisements	—	—	—	—	—	—
Exploitation	—	—	—	62.765	—	62.765
Travaux cultureux	—	—	—	—	—	—
(Charges sociales)	—	—	—	3.107	—	3.107
Total	165.616	—	—	62.765	—	228.381
Total/ha	131	—	—	1.949	—	162
Comptes extraordinaires	—165.616	—	—	205.565	—	39.949
EXCÉDENTS/PERTES	2.225.717	19.150	84.383	200.119	99.803	2.629.172
Total/ha	1.764	338	3.416	6.214	3.682	1.875

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Cantonement forestier de Luxembourg-Ouest.

	Bramesch- busch	Juckels- busch	Roden- busch	Zolver- knapp	Léh Kopstal	Décke- busch	Total
Superficie	49,37	125,76	76,97	2,50	4,29	15,82	274,71
I. — RECETTES ORDINAIRES							
Vente de bois (+ 10 %)	—	210.364	128.580	37.498	—	—	376.442
Prestations	—	1.472	—	—	—	—	1.472
Produits accessoires	200	225	—	—	—	—	425
Chasse	6.514	24.411	13.292	55	311	—	44.583
Pêche	—	721	—	—	—	—	721
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Total	6.714	237.193	141.872	37.553	311	—	423.643
Total/ha	135	1.886	1.843	15.021	72	—	1.542
II. — DÉPENSES ORDINAIRES							
Exploitation	—	45.238	38.671	10.806	—	—	94.715
Travaux culturaux	9.026	32.248	34.940	7.849	1.762	—	85.825
Entretien routes	—	—	86.360	—	—	—	86.360
Protection de la forêt	—	—	—	—	—	—	—
* Charges sociales (Total)	386	5.912	8.516	537	115	—	15.466
Frais de vente : publicité	—	1.100	950	608	—	—	2.658
enregistrement	—	—	—	—	—	—	—
Matériel : achat	—	—	—	—	—	—	—
entretien	—	—	—	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	1.932	7.381	4.106	110	225	579	14.333
« » surveil. : gardes forestiers	11.157	41.586	26.623	820	853	3.363	84.402
Frais de route	206	526	322	10	18	66	1.148
Assurance agri. et forestière	3.024	7.593	4.144	112	263	913	16.049
Impôt foncier	3.602	13.607	10.721	153	660	1.710	30.453
Ass. incendie	110	284	174	4	9	36	617
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Total	29.057	149.563	207.011	20.472	3.790	6.667	416.560
Total/ha	588	1.189	2.689	8.188	883	421	1.516
Revenu net de l'exploitation	—22.343	87.630	—65.139	17.081	—3.479	—6.667	7.083
Total/ha	— 452	696	— 846	6.832	— 811	— 421	25
III. — RECETTES EXTRAORD.							
Coupes extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—
sur tracé de routes	—	—	—	—	—	—	—
par calamités	—	—	—	—	—	—	—
Primes de reboisement	—	—	—	—	—	—	—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—	—
Total/ha	—	—	—	—	—	—	—
IV. — DÉPENSES EXTRAORD.							
Construction routes	—	—	—	—	—	—	—
Boisements	—	—	—	—	—	—	—
Exploitation	—	—	—	—	—	—	—
Travaux culturaux	—	—	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—	—
Total/ha	—	—	—	—	—	—	—
Comptes extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—
EXCÉDENTS/PERTES	—22.343	87.630	—65.139	17.081	—3.479	—6.667	7.083
Total/ha	— 452	696	— 846	6.832	— 811	— 421	25

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

DOMAINES DE L'ÉTAT	Blazath	Deisterbusch Teuperley	Heckenhof	Herrnenbusch	Letzert	Meysenbourg Saltert	Meysenbourg	Riedertheck	Scheurbusch Hessel Klosterbeck	Schoenfels Hollenfels	Eichalbour	Total
Superficie	51,97	37,70	32,19	22,92	49,11	41,54	109,63	3,73	67,07	278,95	0,75	695,56
I. - RECETTES ORDINAIRES												
Vente de bois (+ 10 %)	60.713	57.735	10.521	41.913	42.766	96.622	339.993	—	81.743	375.883	—	1.107.889
Prestations	—	—	—	800	—	—	—	—	—	—	—	800
Produits accessoires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chasse	7.982	5.939	5.750	3.028	5.297	9.227	9.228	2.012	10.460	28.640	—	87.563
Pêche	—	2.847	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.847
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	68.695	66.521	16.271	45.741	48.063	105.849	349.221	2.012	92.203	404.523	—	1.199.099
Total/ha	1.321	1.764	505	1.995	978	2.548	3.185	539	1.374	1.450	—	1.723
II. - DÉPENSES ORDINAIRES												
Exploitation	14.394	—	2.031	13.032	18.910	21.858	73.976	—	16.267	108.492	—	268.960
Travaux culturaux	11.295	6.698	24.274	10.714	4.230	72.837	—	7.864	25.033	9.050	—	171.995
Entretien routes	—	—	—	7.939	—	—	—	—	—	1.661	—	9.600
Protection de la forêt	—	—	3.943	—	9.535	18.074	—	7.326	9.156	2.393	—	50.427
* Charges sociales (Total)	1.981	878	4.358	2.147	2.675	9.984	6.547	1.412	4.193	10.360	—	44.535
Frais de vente : publicité	144	94	29	38	41	124	434	33	100	482	—	1.519
Frais de vente : enregistrement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériel : achat	—	—	256	—	295	837	—	195	—	8.946	—	11.170
entretien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	2.211	1.657	1.094	802	2.754	2.104	4.726	161	3.617	12.159	—	31.285
« « surveil. : gardes forestiers	17.656	9.406	6.022	4.404	10.459	12.160	37.245	1.358	15.773	94.767	—	209.250
Frais de route	155	112	96	68	146	124	325	11	200	831	—	2.068
Assurance agri. et forestière	3.183	2.309	1.972	1.404	3.008	2.544	6.715	228	4.108	17.085	—	42.556
Impôt foncier	5.130	4.946	2.003	2.057	4.975	4.405	10.158	480	13.770	12.170	—	60.094
Ass. incendie	116	85	72	51	110	92	247	9	250	627	—	1.559
Divers	—	—	—	5.712	—	7.040	—	—	—	—	—	12.752
Total	54.284	25.307	41.792	46.862	54.463	142.199	133.826	17.665	88.174	268.663	—	873.235
Total/ha	1.044	671	1.298	2.044	1.109	3.423	1.220	4.735	1.314	963	—	1.255
Revenu net de l'exploitation	14.411	41.214	—25.521	—1.121	—6.400	—36.350	215.395	—15.653	4.029	135.860	—	325.864
Total/ha	277	109	—792	—49	—130	—875	1.964	—419	60	487	—	469
III. - RECETTES EXTRAORD.												
Coupes extraordinaires	—	—	—	6.979	—	—	—	—	—	—	—	6.979
sur tracé de routes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
par calamités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Primes de reboisement	—	—	—	—	—	—	—	20.790	2.269	—	—	23.059
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	6.979	—	—	—	—	—	—	—	—
Total/ha	—	—	—	304	—	—	—	20.790	2.269	—	—	30.038
IV. - DÉPENSES EXTRAORD.												
Construction routes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Boisements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exploitation	—	—	—	2.216	—	—	—	1.797	—	—	—	4.013
Travaux culturaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	2.216	—	—	—	1.797	—	—	—	4.013
Total/ha	—	—	—	96	—	—	—	481	—	—	—	6
Comptes extraordinaires	—	—	—	4.763	—	—	—	18.993	2.269	—	—	26.025
EXCÉDENTS/PERTES	14.411	41.214	—25.521	3.642	—6.400	—36.350	215.395	3.340	6.298	135.860	—	351.889
Total/ha	277	1.093	—792	158	—130	—875	1.964	895	93	487	—	506

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Cantonnement forestier de Diekirch.

DOMAINES DE L'ÉTAT	Bettendorf	Fünfter	Leiverdelt	Marscherwald	Bürden	Total
Superficie	157,40	160,64	105,29	135,76	18,45	577,54
I. - RECETTES ORDINAIRES						
Vente de bois (+ 10 %)	141.493	315.948	80.081	452.132	—	989.654
Prestations	3.520	1.110	—	—	—	4.630
Produits accessoires	—	—	—	—	—	—
Chasse	9.961	10.757	4.292	19.792	—	44.802
Pêche	—	—	162	4.516	—	4.678
Divers	—	—	—	—	—	—
Total	154.974	327.815	84.535	476.440	—	1.043.764
Total/ha	984	2.040	802	3.509	—	1.807
II. - DÉPENSES ORDINAIRES						
Exploitation	73.687	59.784	24.535	80.722	—	238.728
Travaux culturaux	119.834	34.590	58.123	75.829	—	288.376
Entretien routes	6.860	9.531	—	10.080	—	26.471
Protection de la forêt	11.256	10.155	—	1.609	—	23.020
* Charges sociales (Total)	22.873	50.088	8.086	18.395	—	99.442
Frais de vente : publicité	—	—	—	—	—	—
enregistrement	—	—	—	—	—	—
Matériel : achat	502	—	—	—	—	502
entretien	—	—	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	6.014	7.350	4.445	5.615	821	24.245
« « surveil. : gardes forestiers	47.250	59.276	35.823	52.038	7.485	201.872
Frais de route	1.273	1.353	303	1.143	155	4.227
Assurance agri. et forestière	9.432	10.024	2.215	8.471	848	30.990
Impôt foncier	23.351	23.192	7.524	11.372	1.568	67.007
Ass. incendie	340	362	81	307	42	1.137
Divers	—	—	—	—	—	—
Total	299.799	215.617	133.049	247.186	10.919	906.570
Total/ha	1.904	1.342	1.263	1.820	591	1.569
Revenu net de l'exploitation	-144.825	112.198	-48.514	229.254	-10.919	137.194
Total/ha	-920	698	-460	1.688	-591	237
III. - RECETTES EXTRAORD.						
Coupes extraordinaires	—	—	—	—	—	—
sur tracé de routes	—	—	—	—	—	—
par calamités	—	—	—	—	—	—
Primes de reboisement	—	—	—	—	—	—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—
Total/ha	—	—	—	—	—	—
IV. - DÉPENSES EXTRAORD.						
Construction routes	92.620	315.162	52.213	14.006	—	474.001
Boisements	13.690	—	—	—	—	13.690
Exploitation	—	—	—	—	—	—
Travaux culturaux	—	—	—	—	—	—
Acquisitions	527.520	—	—	830.000	308.070	1.665.590
Total	633.830	315.162	52.213	844.006	308.070	2.153.281
Total/ha	4.026	1.961	495	6.216	16.697	3.728
Comptes extraordinaires	-633.830	-315.162	-52.213	-844.006	-308.070	-2.153.281
EXCÉDENTS/PERTES	-778.655	-202.964	-100.727	-614.752	-318.989	-2.016.087
Total/ha	-4.946	-1.263	-956	-4.528	-17.289	-3.490

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Cantonnement forestier de Grevenmacher.

DOMAINES DE L'ÉTAT	Berbourg	Givenich	Betzdorf	Total
Superficieha	141,90	39,29	13,98	195,17
I. — RECETTES ORDINAIRES				
Vente de bois (+ 10 %)	150.033	42.579	—	192.612
Prestations	—	—	—	—
Produits accessoires	100	—	—	100
Chasse	16.401	3.949	3.520	23.870
Pêche	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—
Total	166.534	46.528	3.520	216.582
Total/ha	1.137	1.184	251	1.109
II. — DÉPENSES ORDINAIRES				
Exploitation	47.314	17.386	—	64.700
Travaux culturaux	3.058	20.033	4.104	27.195
Entretien routes	—	—	—	—
Protection de la forêt	—	650	—	650
* Charges sociales (Total)	3.091	1.705	271	5.067
Frais de vente : publicité	720	93	—	813
enregistrement	—	—	—	—
Matériel : achat	—	—	—	—
entretien	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	4.156	1.390	459	6.005
" " surveil. : gardes forestiers	31.177	11.376	2.821	45.374
Frais de route	1.008	290	102	1.400
Assurance agri. et forestière	8.312	2.293	837	11.442
Impôt foncier	6.693	2.729	1.100	10.522
Ass. incendie	300	86	29	415
Divers	—	—	—	—
Total	102.738	56.326	9.452	168.516
Total/ha	724	1.433	676	863
Revenu net de l'exploitation	63.796	— 9.798	— 5.932	48.066
Total/ha	449	— 249	— 424	246
III. — RECETTES EXTRAORD.				
Coupes extraordinaires	—	—	—	—
sur tracé de routes	—	—	—	—
par calamités	—	—	—	—
Primes de reboisement	—	—	—	—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—
Total	—	—	—	—
Total/ha	—	—	—	—
IV. — DÉPENSES EXTRAORD.				
Construction routes	—	—	—	—
Boisements	—	—	—	—
Exploitation	—	—	—	—
Travaux culturaux	—	—	—	—
Acquisitions	511.000	—	—	511.000
Total	511.000	—	—	511.000
Total/ha	3.601	—	—	3.601
Comptes extraordinaires	—511.000	—	—	—511.000
EXCÉDENTS/PERTES	—447.204	— 9.798	— 5.932	—462.934
Total/ha	— 3.151	— 249	— 424	— 2.371

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Cantonnement forestier de Wiltz.

DOMAINES DE L'ÉTAT	Wiltz	Clervaux	Freng Penzeberg	Fondation Stoffel	Total
Superficie ha.	122,19	48,72	131,69	2,42	305,02
I. — RECETTES ORDINAIRES					
Vente de bois (+ 10 %)	189.428	135.708	56.545	—	381.681
Prestations	—	—	—	—	—
Produits accessoires	16.335	—	—	—	16.335
Chasse	4.449	2.950	6.750	52	14.201
Pêche	520	1.828	—	—	2.348
Divers	—	—	—	—	—
Total	210.732	140.486	63.295	52	414.565
Total/ha	1.724	2.883	480	21	1.359
II. — DÉPENSES ORDINAIRES					
Exploitation	68.473	46.506	16.275	—	131.254
Travaux culturaux	37.828	9.665	153.206	2.182	202.881
Entretien routes	13.200	6.676	6.081	—	25.957
Protection de la forêt	—	—	19.180	—	19.180
* Charges sociales (Total)	12.523	5.043	24.482	142	42.190
Frais de vente : publicité	91	269	—	—	360
enregistrement	—	—	—	—	—
Matériel : achat	3.097	1.479	473	—	5.049
entretien	—	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	4.910	2.585	4.884	96	12.475
« surveil. : gardes forestiers	26.549	35.786	41.079	463	103.877
Frais de route	1.708	819	2.201	41	4.769
Assurance agri. et forestière	6.398	2.836	6.141	148	15.523
Impôt foncier	10.392	7.590	13.675	255	31.912
Ass. incendie	229	110	294	5	638
Divers	—	—	—	—	—
Total	172.875	114.321	263.489	3.190	553.875
Total/ha	1.414	2.346	2.000	1.318	1.815
Revenu net de l'exploitation	37.857	26.165	-200.194	-3.138	-139.310
Total/ha	309	537	-1.520	-1.296	-456
III. — RECETTES EXTRAORD.					
Coupes extraordinaires	—	—	—	—	—
sur tracé de routes	—	—	—	—	—
par calamités	—	—	—	—	—
Primes de reboisement	—	—	—	—	—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Total/ha	—	—	—	—	—
IV. — DÉPENSES EXTRAORD.					
Construction routes	—	—	63.338	—	63.338
Boisements	—	—	—	—	—
Exploitation	—	—	—	—	—
Travaux culturaux	—	—	—	—	—
Acquisitions	556.907	—	221.700	—	778.607
Total	556.907	—	285.038	—	841.945
Total/ha	4.557	—	2.164	—	2.760
Comptes extraordinaires	-556.907	—	-285.038	—	-841.945
EXCÉDENTS/PERTES	-519.050	26.165	-485.232	-3.138	-981.255
Total/ha	-4.247	537	-3.684	-1.296	-3.217

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Revenus des Domaines de l'État.

CANTONNEMENT FORESTIER	Est	Ouest	Mersch	Diekirch	Grevenmacher	Wiltz	Total	
Superficieha	1.402,10	274,72	694,80	577,54	195,17	305,02	3.447,35	%
I. — RECETTES ORDINAIRES								
Vente de bois (+ 10 %)	4.473.815	376.442	1.107.889	989.654	192.612	381.681	7.522.093	96,1
Prestations	21.689	1.472	800	4.630	—	—	28.591	0,4
Produits accessoires	1.500	425	—	—	23.870	16.335	42.130	0,6
Chasse	31.714	44.583	87.563	44.802	100	14.201	222.963	2,8
Pêche	—	721	2.847	4.678	—	2.348	10.594	0,1
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	4.528.718	423.643	1.199.099	1.043.764	216.582	414.565	7.826.371	100 %
Total/ha	3.230	1.542	1.725	1.807	1.109	1.359	2.268	
II. — DÉPENSES ORDINAIRES								
Exploitation	834.491	94.715	268.960	238.728	64.700	131.254	1.632.848	33,6
Travaux culturaux	297.366	85.825	171.995	288.376	27.195	202.881	1.073.638	22,1
Entretien routes	100.775	86.360	9.600	26.471	—	25.957	249.163	5,1
Protection de la forêt ..	15.907	—	50.427	23.020	650	19.180	109.184	2,2
* Charges sociales (Total)	156.063	15.466	44.535	99.442	5.067	42.190	362.763	(7,5)
Frais (publicité	3.605	2.658	1.519	—	813	360	8.955	0,2
de vente (enregistrement	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériel : achat	3.690	—	11.170	—	—	5.049	19.909	0,4
entretien	—	—	—	502	—	—	502	—
Aménagement, cadastre .	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de (gardes généraux	65.924	14.333	31.285	24.245	6.005	12.475	154.267	3,2
gestion (gardes forestiers	320.711	84.402	209.250	201.872	45.374	103.877	965.486	19,9
Frais de route	6.353	1.148	2.068	4.227	1.400	4.769	19.965	0,4
Assurance agri. et foresti. .	82.239	16.049	42.556	30.990	11.442	15.523	198.799	4,1
Impôt foncier	205.417	30.453	60.094	67.007	10.552	31.912	405.405	8,3
Ass. incendie	3.017	617	1.559	1.132	415	638	7.378	0,2
Divers	—	—	12.752	—	—	—	12.752	0,3
Total	1.939.495	416.560	873.235	906.570	168.516	553.875	4.858.251	100 %
Total/ha	1.383	1.516	1.256	1.569	863	1.815	1.408	
Revenu net de l'exploitat.	2.589.223	7.083	325.864	137.194	48.066	—139.310	2.968.120	—
Total/ha	1.846	25	469	237	246	456	860	
III. — RECETTES EXTRAORD.								
Coupes extraordinaires ..	—	—	6.979	—	—	—	6.979	2,3
sur tracé de routes	268.330	—	—	—	—	—	268.330	89,9
par calamités	—	—	23.059	—	—	—	23.059	7,8
Primes de reboisement .	—	—	—	—	—	—	—	—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	268.330	—	30.038	—	—	—	298.368	—
Total/ha	191	—	43	—	—	—	86	
IV. — DÉPENSES EXTRAORD.								
Construction routes	165.616	—	—	474.001	—	63.338	702.955	18,8
Boisements	—	—	—	13.690	—	—	13.690	0,4
Exploitation	62.765	—	4.013	—	—	—	66.778	1,8
Travaux culturaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	1.665.590	511.000	778.607	2.955.197	79,0
* Charges sociales	3.107	—	—	—	—	—	3.107	—
Total	228.381	—	4.013	2.153.281	511.000	841.945	3.738.620	—
Total/ha	162	—	6	3.728	2.618	2.760	1.083	
Comptes extraordinaires .	39.949	—	26.025	—2.153.281	—511.000	—841.945	—3.440.252	—
EXCÉDENTS/PERTES	2.629.172	7.083	351.889	—2.016.087	—462.934	—981.255	472.132	
Total/ha	1.875	25	506	— 3.490	— 2.371	— 3.217	136	

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

RENDEMENT-MATIÈRE

Communes	Contenance	Feuillus		Résineux	Total	
		Bois d'œuvre	Chauffage		m ³	m ³ /ha
		ha. a.	m ³			
Bettembourg	344,6	332,65	313,00	478,04	1.123,69	3,26
Contern	274,5	431,12	352,25	126,49	909,86	3,31
Dudelange	383,9	403,31	291,00	—	694,31	1,81
Frisange	60,4	59,99	70,75	—	130,74	2,16
Hespérange	352,8	353,73	589,00	4,06	946,79	2,68
Lux., partie (sect. Hollerich, Hamm, Neudorf)	33,3	—	—	188,59	188,59	5,66
Niederanven	379,6	610,46	760,75	49,35	1.420,56	3,74
Roeser	260,2	243,27	264,25	100,73	608,25	2,34
Sandweiler	205,9	557,72	219,25	—	776,97	3,77
Schuttrange	222,7	312,78	327,25	105,08	745,11	3,34
Weiler-la-Tour	137,2	272,34	333,00	—	605,34	4,41
Total	2.665,1	3.577,37	3.520,50	1.052,34	8.150,21	3,06

Cantonnement forestier

Bascharage	315,74	686,30	240,20	215,54	1.142,04	3,62
Bertrange	309,86	301,68	584,80	60,89	947,37	3,05
Clemency	329,83	1.177,46	539,20	85,19	1.801,85	5,46
Differdange	393,92	624,56	828,80	—	1.453,36	3,69
Dippach	305,71	403,80	648,60	—	1.052,40	3,44
Esch-sur-Alzette	155,95	368,54	220,00	4,16	592,70	3,80
Garnich	93,80	272,12	231,40	—	503,52	5,36
Kayl	170,91	226,00	113,20	—	339,20	1,98
Hehlen	446,34	656,49	682,40	2.112,22	3.451,11	7,73
Kopstal	259,01	309,71	427,60	92,30	829,61	3,20
Leudelange	260,42	342,43	357,60	111,89	811,92	3,11
Lux., partie (sect. Ville, Cessange, Gasperich)	713,85	481,07	666,00	1.038,18	2.185,25	3,06
Mamer	379,23	474,60	538,40	1.073,91	2.086,91	5,50
Mondercange	72,74	96,87	77,20	24,49	198,56	2,72
Pétange	123,52	137,55	178,80	54,30	370,65	3,00
Reckange-sur-Mess	54,21	138,07	160,80	—	298,87	5,51
Rumelange	70,56	135,87	117,20	36,18	289,25	4,10
Sanem	15,10	—	—	—	—	—
Schifflange	39,13	24,62	64,00	—	88,62	2,26
Steinsel	404,07	515,03	438,20	343,34	1.296,57	3,20
Strassen	408,25	550,04	568,40	134,80	1.253,24	3,07
Walferdange	206,48	111,82	164,80	375,92	652,54	3,16
Total	5.528,64	8.034,63	7.847,60	5.763,31	21.645,54	3,91

de Luxembourg-Est.

RENDEMENT-ARGENT

Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Revenu net d'exploitation		Recettes extraord.	Dépenses extraord.	Comptes extraordinaires		Excédents	
		fr.	fr./ha			fr.	fr./ha	fr.	fr./ha
538.840	273.098	265.742	771	—	—	—	—	265.742	771
398.956	215.699	183.257	667	—	—	—	—	183.257	667
318.244	435.623	— 117.379	— 305	—	59.652	— 59.652	— 155	— 177.031	— 461
63.374	36.401	26.973	446	—	—	—	—	26.973	446
388.562	315.092	73.470	208	—	—	—	—	73.470	208
92.869	31.808	61.061	1.833	—	—	—	—	61.061	1.833
482.808	411.512	71.296	187	—	45.574	— 45.574	— 120	25.722	67
271.240	176.825	94.415	362	—	—	—	—	94.415	362
140.953	130.607	10.346	50	184.751	38.525	146.226	710	156.572	760
365.909	182.257	183.652	824	—	—	—	—	183.652	824
236.270	137.103	99.167	722	—	—	—	—	99.167	722
3.298.025	2.346.025	952.000	357	184.751	143.751	41.000	15	993.000	372

de Luxembourg-Ouest.

629.283	343.298	285.985	905	—	—	—	—	285.985	905
467.995	310.561	157.434	508	—	—	—	—	157.434	508
866.524	432.007	434.517	1.317	—	—	—	—	434.517	1.317
772.529	354.780	417.749	1.060	—	—	—	—	417.749	1.060
451.572	285.402	166.170	543	—	—	—	—	166.170	543
229.667	157.855	71.812	460	—	—	—	—	71.812	460
231.369	88.480	142.889	1.523	—	—	—	—	142.889	1.523
125.074	118.531	6.543	38	—	—	—	—	6.543	38
2.831.647	338.133	2.493.514	5.586	—	—	—	—	2.493.514	5.586
384.239	170.677	213.562	824	—	—	—	—	213.562	824
428.326	299.245	129.081	495	—	—	—	—	129.081	495
1.171.883	627.326	544.557	762	—	—	—	—	544.557	762
1.106.386	337.518	768.868	2.027	—	—	—	—	768.868	2.027
95.341	54.815	40.526	557	—	—	—	—	40.526	557
202.946	150.487	52.459	424	—	—	—	—	52.459	424
130.938	60.140	70.798	1.305	—	—	—	—	70.798	1.305
98.939	75.027	23.912	338	—	—	—	—	23.912	338
682	5.861	— 5.179	— 342	—	—	—	—	— 5.179	— 342
36.898	69.896	— 32.998	— 843	—	—	—	—	— 32.998	— 843
655.269	314.020	341.249	844	—	—	—	—	341.249	844
545.809	403.377	142.432	348	—	—	—	—	142.432	348
373.648	164.949	208.699	1.010	—	—	—	—	208.699	1.010
11.836.964	5.162.385	6.674.579	1.207	—	—	—	—	6.674.579	1.207

Cantonnement forestier

RENDEMENT-MATIERE

C o m m u n e [s]	Contenance	Feuillus		Résineux	Total	
		Bois d'œuvre	Chauffage		m ³	m ³ /ha
	ha. a.	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³ /ha
Beckerich	267,50	190,06	199,10	289,29	678,45	2,54
Berg	92,75	88,23	189,90	3,44	281,57	3,03
Bissen	516,54	491,99	300,50	1.837,66	2.630,15	5,09
Boevange-sur-Attert	269,29	240,49	331,50	559,37	1.131,36	4,20
Ell	171,27	112,38	133,10	694,66	940,14	5,48
Fischbach	308,09	131,40	197,90	810,61	1.139,91	3,70
Folschette, partie (sect. Folschet. et Hostert)	126,29	19,68	46,40	49,86	115,94	0,91
Hobscheid	582,61	417,33	457,90	53,04	928,27	1,59
Junglinster	97,39	129,60	219,30	71,86	420,76	4,32
Koerich	264,96	226,92	318,20	—	545,12	2,05
Larochette	219,25	320,22	216,50	253,93	790,65	3,61
Lintgen	350,74	377,61	334,40	481,12	1.193,13	3,40
Lorentweiler	351,26	340,87	400,80	574,55	1.316,22	3,74
Mersch	1.129,78	1.080,20	475,30	2.421,05	3.976,65	3,52
Nommern	385,50	229,49	529,90	146,68	906,07	2,35
Rédange-sur-Attert	139,62	184,87	274,60	111,34	570,81	4,08
Saeul	239,47	186,73	114,50	247,03	548,26	2,29
Septfontaines	175,51	137,18	179,90	—	317,08	1,81
Steinfort	106,22	24,75	204,30	270,46	499,51	4,70
Tuntange	218,99	139,14	—	193,44	332,58	1,52
Useldange	61,31	75,09	345,30	0,90	422,38	6,89
Vichten	0,50	—	—	—	—	—
Total	6.074,84	5.144,23	5.469,30	9.070,39	19.683,92	3,24

Cantonnement forestier

Bastendorf	243,73	457,00	400,50	88,79	946,29	3,88
Bourscheid	3,02	—	—	—	—	—
Beaufort	349,03	481,76	368,00	696,50	1.546,26	4,43
Bech	342,26	273,47	559,25	407,30	1.240,02	3,62
Berdorf	642,44	452,72	1.686,25	316,65	2.455,62	3,82
Bettendorf	254,77	504,83	322,50	—	827,33	3,24
Consdorf	630,98	899,39	1.130,90	427,26	2.457,55	3,89
Diekirch	396,42	670,87	734,65	31,00	1.436,52	3,62
Echternach	616,08	1.405,58	1.733,90	680,53	3.820,01	6,20
Ermsdorf	305,37	225,80	337,70	36,09	599,59	1,96
Erpeldange	71,92	129,80	97,25	—	227,05	3,15
Ettelbruck	278,39	580,46	392,72	135,42	1.108,60	3,98
Feulen	16,52	—	—	—	—	—
Fouhren	103,20	476,12	494,45	14,13	984,70	9,54
Heffingen	114,71	80,61	160,20	98,75	339,56	2,96
Medernach	376,54	854,93	524,90	150,56	1.530,39	4,06
Putscheid	0,75	—	—	—	—	—
Reisdorf	291,07	486,08	468,20	316,49	1.270,77	4,37
Rodenbourg, partie (sect. Beidweiler)	98,22	104,23	95,35	—	199,58	2,03
Rospport	579,66	600,22	1.120,30	164,69	1.885,21	3,25
Schieren	310,92	182,56	395,50	107,36	685,42	2,20
Vianden	281,78	85,49	196,15	98,23	379,87	1,35
Waldbillig	174,53	171,65	269,75	141,13	582,53	3,34
Total	6.482,31	9.123,57	11.488,42	3.910,88	24.522,87	3,78

de Mersch.

RENDEMENT-ARGENT

Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Revenu net d'exploitation		Recettes extraord.	Dépenses extraord.	Comptes extraordinaires		Excédents	
		Total				Total		Total	
fr.	fr.	fr.	fr./ha	fr.	fr.	fr.	fr./ha	fr.	fr./ha
289.046	194.553	94.493	353	38.433	7.165	31.268	117	125.761	470
194.252	78.775	115.477	124	—	—	—	—	115.477	124
723.796	654.329	69.467	134	999.329	222.088	777.241	150	846.708	164
399.717	251.267	148.450	551	192.766	29.916	162.850	605	311.300	1.156
505.206	208.880	296.326	1.730	—	—	—	—	296.326	1.730
651.457	307.302	344.155	1.117	17.315	1.572	15.743	510	359.898	1.168
61.255	57.914	3.341	26	—	—	—	—	3.341	26
520.857	407.776	113.081	194	—	—	—	—	113.081	194
200.268	118.567	81.701	838	—	—	—	—	81.701	838
76.620	143.242	— 66.622	— 251	182.371	51.255	131.116	494	64.494	243
382.340	242.582	139.758	637	12.841	4.180	8.661	39	148.419	676
530.187	219.867	310.320	884	75.332	25.652	49.680	141	360.000	1.026
553.005	226.886	326.119	928	893	—	893	2	327.012	930
1.577.230	1.223.086	354.144	313	945.413	1.604	943.809	835	1.297.953	1.148
312.727	263.732	48.995	127	—	—	—	—	48.995	127
194.204	127.940	66.264	474	—	—	—	—	66.264	474
283.045	192.673	90.372	377	6.393	2.025	4.368	18	94.740	395
156.973	117.822	39.151	223	19.057	2.468	16.589	94	55.740	317
126.574	89.391	37.183	350	15.717	4.858	10.859	102	48.042	452
307.449	175.989	131.460	600	2.959	1.315	1.644	7	133.104	607
78.666	44.928	33.738	550	9.364	—	9.364	152	43.102	703
344	176	168	336	—	—	—	—	168	336
8.125.218	5.347.677	2.777.541	457	2.518.183	354.098	2.164.085	356	4.941.626	813

de Diekirch.

388.536	290.051	98.485	404	—	59.426	— 59.426	— 243	39.059	160
—	232	— 232	— 76	—	—	—	—	— 232	— 76
707.002	359.764	347.238	994	—	45.701	— 45.701	— 130	301.537	863
618.395	315.545	302.850	884	66.250	200.000	— 133.750	— 390	169.100	494
790.740	591.236	199.504	310	—	40.410	— 40.410	— 62	159.094	248
389.738	215.558	174.180	683	—	—	—	—	174.180	683
1.117.089	664.768	452.321	716	22.900	154.874	— 131.974	— 209	320.347	507
580.496	486.918	93.578	236	—	76.172	— 76.172	— 192	17.406	44
1.594.217	1.016.283	577.934	938	—	42.674	— 42.674	— 69	535.260	868
234.094	222.942	11.152	36	—	—	—	—	11.152	36
123.073	78.326	44.747	622	—	—	—	—	44.747	622
462.960	379.984	82.976	298	—	86.988	— 86.988	— 312	— 4.012	— 14
255	23.925	— 23.670	— 1.432	—	—	—	—	— 23.670	— 1.432
359.724	232.695	127.029	1.230	1.750	131.830	— 130.080	— 1.260	— 3.051	— 29
179.025	132.185	46.840	408	—	—	—	—	46.840	408
728.023	471.660	256.363	681	47.000	333.579	— 286.579	— 761	— 30.216	— 80
—	286	— 286	— 381	—	—	—	—	— 286	— 381
458.628	321.527	137.101	471	—	—	—	—	137.101	471
77.792	65.964	11.828	120	—	—	—	—	11.828	120
681.724	475.525	206.199	355	—	18.563	— 18.563	— 32	187.636	323
316.674	284.966	31.708	101	—	59.013	— 59.013	— 189	— 27.305	— 87
112.539	263.516	— 150.977	— 535	—	—	—	—	— 150.977	— 535
300.586	180.255	120.331	689	—	41.336	— 41.336	— 236	78.995	452
10.221.310	7.074.111	3.147.199	485	137.900	1.290.566	— 1.152.666	— 177	1.994.533	307

Cantonnement forestier

RENDEMENT-MATIÈRE

Communes	Contenance	Feuillus		Résineux	Total	
		Bois d'œuvre	Chauffage		m ³	m ³ /ha
	ha. a.	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³ /ha
Betzdorf	748,02	723,12	629,25	528,61	1.880,98	2,51
Biwer	422,08	303,30	395,60	276,70	975,60	2,31
Bous	244,35	316,48	461,75	—	778,23	3,18
Burmerange	59,83	62,68	100,75	—	163,43	2,73
Dalheim	386,48	1.117,73	648,25	—	1.765,98	4,57
Flaxweiler	660,14	628,60	872,50	111,17	1.612,27	2,44
Grevenmacher	666,11	473,63	687,75	409,41	1.570,79	2,36
Lenningen	498,06	571,17	649,50	179,76	1.400,43	2,81
Manternach	345,41	173,22	436,25	—	609,47	1,76
Mertert	314,96	212,34	397,50	170,34	780,18	2,48
Mompach	632,37	522,82	1.077,75	30,62	1.631,19	2,57
Mondorf	99,22	91,47	123,50	—	214,97	2,17
Remerschen	243,25	202,52	281,50	152,69	636,71	2,62
Remich	120,47	232,56	271,00	20,33	523,89	4,35
Rodenbourg, partie	190,49	116,94	208,25	23,63	348,82	1,83
Stadbredimus	320,29	270,07	329,75	46,58	646,40	2,02
Waldbredimus	81,34	62,86	156,50	—	219,36	2,70
Wellenstein	165,46	189,50	345,75	—	535,25	3,23
Wormeldange	450,44	335,98	723,50	258,57	1.318,05	2,92
Total	6.648,77	6.606,99	8.796,60	2.208,41	17.612,00	2,64

Cantonnement forestier

Arsdorf	33,29	90,37	33,00	—	123,37	3,70
Asselborn	0,05	—	—	65,05	65,05	—
Bettborn	235,38	297,90	118,12	598,00	1.014,02	4,31
Bigonville	174,34	466,31	151,50	40,08	657,89	3,77
Boevange/Cl.	2,50	—	—	—	—	—
Boulaide	119,65	53,40	102,00	97,07	252,47	2,11
Bourscheid, partie	0,50	—	—	—	—	—
Clervaux	14,64	—	—	—	—	—
Esch-sur-Sure	3,26	—	—	—	—	—
Eschweiler	4,11	—	—	—	—	—
Folschette (sect. Rambrouch)	92,38	160,96	86,25	13,86	261,07	2,83
Goesdorf	0,23	—	—	—	—	—
Grosbous	154,04	498,85	178,50	324,75	1.002,10	6,50
Hachiville	3,09	—	—	—	—	—
Harlange	285,45	91,17	138,75	878,94	1.108,86	3,88
Heinerscheid	115,48	—	—	4,85	4,85	—
Hoscheid	3,48	—	—	—	—	—
Hosingen	275,88	403,83	260,25	75,36	739,44	2,68
Kautenbach	2,91	—	—	—	—	—
Mecher	1,08	—	—	—	—	—
Mertzig	93,74	194,07	84,00	151,22	429,29	4,54
Munshausen	3,34	—	—	—	—	—
Neunhausen	1,60	—	—	—	—	—
Overwampach	2,60	—	—	—	—	—
Perlé	292,41	734,47	816,75	218,67	1.769,89	6,05
Troisvierges	9,25	—	—	53,68	53,68	5,80
Wahl	163,89	124,88	111,75	565,86	802,49	4,90
Weiswampach	47,42	—	61,50	89,41	150,91	3,18
Wiltz	287,52	863,53	552,75	65,66	1.481,94	5,15
Wilwerwiltz	0,34	—	—	—	—	—
Winseler	0,79	—	—	—	—	—
Total	2.424,64	3.979,74	2.695,12	3.242,46	9.917,32	4,09

de Grevenmacher.

RENDEMENT-ARGENT

Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Revenu net d'exploitation		Recettes extraord.	Dépenses extraord.	Comptes extraordinaires		Excédents	
		Total	fr./ha			Total	fr./ha	Total	fr./ha
fr.	fr.	fr.	fr./ha	fr.	fr.	fr.	fr./ha	fr.	fr./ha
962.678	575.752	386.926	517	—	32.500	— 32.500	— 43	354.426	473
519.824	331.848	187.976	445	—	—	—	—	187.976	445
375.745	223.138	152.607	624	—	23.512	— 23.512	— 96	129.095	528
84.097	74.062	10.035	167	—	—	—	—	10.035	167
1.084.055	447.884	636.171	164	—	16.150	— 16.150	— 41	620.021	160
699.870	537.814	162.056	245	61.500	359.920	— 298.420	— 452	— 136.364	— 206
745.482	485.237	260.245	390	—	—	—	—	260.245	390
813.896	367.523	446.373	896	12.000	62.231	— 50.231	— 100	396.142	795
279.191	227.514	51.677	149	—	—	—	—	51.677	149
435.899	329.601	106.298	337	—	65.000	— 65.000	— 206	41.298	131
648.552	551.196	97.356	154	—	18.279	— 18.279	— 29	79.077	125
130.745	153.951	— 23.206	— 233	—	—	—	—	— 23.206	— 233
293.668	288.236	5.432	22	—	—	—	—	5.432	22
335.288	181.834	153.454	127	—	—	—	—	153.454	127
141.651	123.951	17.700	92	—	—	—	—	17.700	92
363.721	243.730	119.991	374	—	34.189	— 34.189	— 107	85.802	267
116.113	66.805	49.308	606	—	—	—	—	49.308	606
285.569	188.482	97.087	586	50.000	248.633	— 198.633	— 1.200	— 101.546	— 613
558.388	322.030	236.358	524	—	146.651	— 146.651	— 325	89.707	199
8.874.432	5.720.588	3.153.844	474	123.500	1.007.065	— 883.565	— 132	2.270.279	341

de Wiltz.

46.544	29.371	17.173	516	—	—	—	—	17.173	516
—	5	— 5	— 100	—	—	—	—	— 5	— 100
486.417	208.963	277.454	1.178	—	90.288	— 90.288	383	187.166	795
230.562	145.272	85.290	489	—	—	—	—	85.290	489
79	1.602	— 1.523	— 609	—	—	—	—	— 1.523	— 609
92.962	136.146	— 43.184	— 361	3.370	—	3.370	28	— 39.814	— 333
15	185	— 170	— 340	—	—	—	—	— 170	— 340
869	10.049	— 9.180	— 627	—	—	—	—	— 9.180	— 627
229	2.668	— 2.439	— 748	870	—	870	267	— 1.569	— 481
144	1.251	— 1.107	— 270	—	—	—	—	— 1.107	— 270
101.656	87.798	13.858	150	—	—	—	—	13.858	150
10	28	— 18	— 78	—	—	—	—	— 18	— 78
375.520	181.351	194.169	1.260	68.450	65.171	3.279	21	197.448	1.282
105	1.162	— 1.057	— 342	—	—	—	—	— 1.057	— 342
164.595	282.770	— 118.175	— 414	225.006	5.097	219.909	770	101.734	356
9.145	57.697	— 48.552	— 420	—	—	—	—	— 48.552	— 420
10	1.319	— 1.309	— 376	—	—	—	—	— 1.309	— 376
302.898	253.296	49.602	179	—	68.074	— 68.074	— 247	— 18.472	— 67
320	368	— 48	— 16	—	—	—	—	— 48	— 16
19	161	— 142	— 131	—	—	—	—	— 142	— 131
207.499	94.731	112.768	120	—	—	—	—	112.768	120
105	18.690	— 18.585	— 5.564	—	—	—	—	— 18.585	— 5.564
11	1.162	— 1.151	— 719	—	—	—	—	— 1.151	— 719
1.898	606	1.292	497	—	—	—	—	1.292	497
510.533	277.707	232.826	796	190.872	70.938	119.934	410	352.760	1.206
59.261	19.334	39.927	4.316	—	—	—	—	39.927	4.316
353.071	160.937	192.134	1.172	—	—	—	—	192.134	1.172
65.451	52.718	12.733	268	—	—	—	—	12.733	268
482.968	462.340	20.628	71	—	51.614	— 51.614	— 179	— 30.986	— 108
10	33	— 23	— 68	—	—	—	—	— 23	— 68
30	214	— 184	— 232	—	—	—	—	— 184	— 232
3.492.936	2.489.934	1.003.002	413	488.568	351.182	137.386	56	1.140.388	470

Revenu des bois des Établissements Publics.

	Luxembourg Est	Luxembourg Ouest	Mersch	Diekirch	Grevenmacher	Wiltz	Total	%
Superficie	162,40	2,58	379,68	314,95	4,30	466,87	1.330,78	%
I. — RECETTES ORDINAIRES								
Vente de bois (+ 10 %)	431.395	—	886.029	271.978	68.005	768.326	2.425.733	95,5
Prestations	2.900	—	6.500	4.950	—	7.020	21.370	08,8
Produits accessoires	—	—	—	—	—	—	20.685	—
Chasse	659	259	27.569	9.482	—	20.447	58.416	2,3
Pêche	—	—	—	1.837	—	—	14.180	0,6
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	434.954	259	920.098	288.247	68.005	828.821	2.540.384	100 %
Total/ha	2.678	100	2.423	915	15.815	1.775	1.908	—
II. — DÉPENSES ORDINAIRES								
Exploitation	90.738	—	233.045	99.056	15.662	158.122	596.623	45,1
Travaux culturaux	16.727	—	45.152	109.697	5.497	94.798	271.871	20,5
Entretien routes	—	—	4.754	4.360	—	—	9.114	0,7
Protection de la forêt	—	—	7.318	630	—	—	7.948	0,6
* Charges sociales (Total)	11.328	—	34.431	27.588	1.342	25.760	100.449	(6,6)
Frais de vente : publicité	—	—	1.162	98	225	26	1.511	0,1
enregistrement	8.628	—	22.951	6.799	1.700	18.680	58.758	4,5
Matériel : achat	—	—	—	—	—	—	—	—
entretien	—	—	—	—	—	—	—	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux	8.461	116	5.155	7.862	187	10.592	32.373	2,4
Frais de surveillance : gardes forestiers	42.887	1.079	25.764	49.238	1.148	61.702	181.818	13,7
Frais de route	792	11	1.125	3.175	33	7.844	12.980	1,—
Assurances agri. et forestière	9.831	154	23.229	21.247	268	16.609	71.338	5,4
Impôt foncier	895	—	39.542	3.500	80	33.784	77.801	5,9
Ass. incendie	185	3	420	418	4	517	1.547	0,1
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	179.144	1.363	409.617	306.080	24.804	402.674	1.323.682	100 %
Total/ha	1.103	528	1.078	971	5.708	862	994	—
Revenu net de l'exploitation	255.810	1.104	510.481	17.833	43.201	426.147	1.216.702	—
Total/ha	1.575	427	1.344	56	10.046	912	914	—
III. — RECETTES EXTRAORDINAIRES								
Coupes extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
sur tracé de routes	—	—	—	—	—	—	—	—
par calamités	—	—	—	21.000	—	—	381.643	91,1
Primes de reboisement	—	—	—	1.680	—	—	21.000	5,—
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—	—	16.370	3,9
Total	—	—	—	22.680	—	—	419.013	100 %
Total/ha	—	—	—	72	—	848	3.148	—
IV. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES								
Construction routes	—	—	30.050	104.562	—	19.185	153.797	92,7
Boisements	—	—	—	2.640	—	—	2.640	1,6
Exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—
Travaux culturaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—	9.415	9.415	5,7
Total	—	—	30.050	107.202	—	28.600	165.852	100 %
Total/ha	—	—	79	340	—	61	124	—
Comptes extraordinaires	—	—	—	84.522	—	367.733	253.161	—
EXCÉDENTS/PERTES								
Total/ha	255.810	1.104	480.431	102.355	43.201	793.880	1.469.863	—
Total/ha	1.575	427	1.265	324	10.046	1.700	1.104	—

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Revenu des bois soumis au régime forestier.

	Etat	Communes	Etablissements publics	Total	
Superficie	3.449,35	29.814,30	1.330,78	34.594,43	%
I. — RECETTES ORDINAIRES					
Vente de bois (+ 10 %)	7.522.093	41.499.394	2.425.733	51.447.220	91,5
Prestations	28.591	308.288	21.370	358.249	0,6
Produits accessoires	42.130	317.048	20.685	379.863	0,7
Chasse	222.963	3.592.477	58.416	3.873.856	6,9
Pêche	10.594	131.678	14.180	156.452	0,3
Divers	—	—	—	—	—
Total	7.826.371	45.848.885	2.540.384	56.215.640	100 %
Total/ha	2.269	1.537	1.908	1.624	
II. — DÉPENSES ORDINAIRES					
Exploitation	1.632.848	10.681.888	596.623	12.911.359	37,6
Travaux culturaux	1.073.638	4.084.109	271.871	5.429.618	15,8
Entretien routes	249.163	399.524	9.114	657.801	1,9
Protection de la forêt	109.184	491.335	7.948	608.467	1,8
* Charges sociales (Total)	362.763	1.757.252	100.449	2.220.464	(6,5)
Frais de vente : publicité	8.955	97.945	1.511	108.411	0,3
enregistrement ..	—	1.099.877	58.758	1.158.635	3,4
Matériel : achat	19.909	44.544	—	64.453	0,2
entretien	502	6.361	—	6.863	—
Aménagement, cadastre	—	—	—	—	—
Frais de gestion : gardes généraux .	154.267	1.276.335	32.373	1.462.975	4,2
Frais de surveillance : gardes forest.	965.486	7.771.046	181.818	8.918.350	26,—
Frais de route	19.965	201.459	12.980	234.404	0,7
Assurances agri. et forestière	198.799	1.824.606	71.338	2.094.743	6,1
Impôt foncier	405.405	34.953	77.801	518.159	1,5
Ass. incendie	7.378	56.073	1.547	64.998	0,2
Indemnités d'attente	—	28.367	—	28.367	0,1
Divers	12.752	42.298	—	55.050	0,2
Total	4.858.251	28.140.720	1.323.682	34.322.653	100 %
Total/ha	1.408	943	994	992	
Revenu net de l'exploitation	2.968.120	17.708.165	1.216.702	21.892.987	—
Total/ha	860	594	914	632	
III. — RECETTES EXTRAORD.					
Coupes extraordinaires	6.979	2.604.391	381.643	2.993.013	71,8
sur tracé de routes	268.330	347.473	21.000	636.803	15,3
par calamités	23.059	254.838	—	277.897	6,6
Vente terrain	—	89.150	—	89.150	2,1
Primes pour constr. chemins forest.	—	123.500	—	123.500	3,—
Primes de reboisement	—	33.550	16.370	49.920	1,2
Indemnités (incendie, etc.)	—	—	—	—	—
Total	298.368	3.452.902	419.013	4.170.283	100 %
Total/ha	86	115	314	120	
IV. — DÉPENSES EXTRAORD.					
Construction routes	702.955	2.214.367	153.797	3.071.119	43,6
Boisements	13.690	152.050	2.640	168.380	2,4
Exploitation	66.778	187.078	—	253.856	3,6
Travaux culturaux	—	—	—	—	—
Acquisitions	2.955.197	593.167	9.415	3.557.779	50,4
* Charges sociales	3.107	—	—	3.107	—
Total	3.738.620	3.146.662	165.852	7.051.134	100 %
Total/ha	1.083	105	124	203	
Comptes extraordinaires	—3.440.252	306.240	253.161	—2.880.851	—
EXCÉDENTS/PERTES	— 472.132	18.014.405	1.469.863	19.012.136	—
Total/ha	— 136	604	1.104	549	

* (Charges sociales) sont déjà comprises dans les colonnes dont elles relèvent et ne sont indiquées que pour mémoire.

Recettes et dépenses dans les bois soumis.

Ce tableau a été modifié de manière à mettre en évidence les résultats de la gestion courante (recettes et dépenses ordinaires).

Aux comptes extraordinaires figurent des recettes et dépenses dépassant le cadre de l'exploitation normale annuelle : recettes provenant de coupes extraordinaires dépassant largement la possibilité prévue, indemnités et primes ne constituant pas un revenu constant de la forêt.

De même dans les dépenses figurent les investissements (construction de routes, 1^{ers} boisements) sortant du cadre des dépenses annuelles. Il s'agit en fait non de revenus de la forêt, mais souvent d'apports ou de transferts de capitaux indiqués aux comptes extraordinaires, afin de relever ces mouvements d'argent.

RECETTES

Par rapport à l'année précédente, on note un recul des recettes de 9,3 %.

Comme les quantités de bois abattus sont sensiblement les mêmes, cette diminution de 5,7 millions de francs provient de la baisse des prix de vente.

Prix de Vente

	1961	1962	Baisse
	fr./m ³	fr./m ³	%
Chêne grumes A	3.042	2.872	5,6 %
B	1.465	1.205	17,8 %
C	784	566	27,8 %
traverses	733	622	15,2 %
Hêtre grumes A	1.083	950	12,3 %
B	734	573	22 %
C	440	276	37,3 %
traverses	454	381	16,1 %
Chauffage : Hêtre	317	312	1,6 %
Chêne	223	201	9,9 %
Epicéa grumes	719	669	7 %
perches	514	496	3,5 %

Si la baisse des prix a été générale pour tous les produits, elle a particulièrement affecté les feuillus de qualité médiocre (baisse de 59,4 % pour le hêtre/grumes C).

DÉPENSES

Peuvent être divisées en 3 groupes :

1. — Dépenses directement proportionnelles à l'exploitation
(frais d'abattage, frais de vente) 41,3 %
2. — Dépenses indirectement proportionnelles à l'exploitation
(travaux culturaux, entretien de routes et de matériel) 19,7 %
3. — Frais fixes indépendant de l'exploitation
(traitements, impôts, assurances) 39 %

Revenu net par m³

Année	CHÊNE Grumes				HÊTRE Grumes			
	Prix de vente		Frais d'exploitation		Autres frais		Revenu net	
	fr/m ³	% *	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%
1954	1.200	100	75	100	166	100	959	100
1955	1.344	112	81	107	164	98	1.099	120
1956	1.383	115	84	111	169	101	1.130	108
1957	1.408	112	85	107	206	117	1.117	114
1958	1.303	103	91	114	230	131	982	97
1959	1.024	80	96	119	248	140	680	65
1960	1.115	87	93	116	184	103	838	74
1961	1.071	83	94	116	203	114	774	82
1962	862	66	93	114	214	119	555	62

Chauffage

Année	CHÊNE Grumes				HÊTRE Grumes			
	Prix de vente		Frais d'exploitation		Autres frais		Revenu net	
	fr/m ³	% *	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%
1954	235	100	135	100	166	100	66	100
1955	266	112	135	100	164	98	33	101
1956	206	87	141	105	169	101	104	101
1957	238	96	140	98	206	124	108	103
1958	206	82	140	97	230	138	164	97
1959	203	81	140	100	248	148	190	73
1960	190	75	140	96	184	110	134	70
1961	223	88	139	95	203	122	119	68
1962	201	79	137	93	214	128	150	70

Chauffage

Année	CHÊNE Grumes				HÊTRE Grumes			
	Prix de vente		Frais d'exploitation		Autres frais		Revenu net	
	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%
1954	418	100	135	100	166	100	66	100
1955	426	101	135	100	164	98	33	101
1956	426	101	141	103	169	101	104	101
1957	388	88	140	98	206	124	108	103
1958	326	73	140	97	230	138	164	97
1959	315	70	140	100	248	148	190	73
1960	304	68	140	96	184	110	134	70
1961	317	70	139	95	203	122	119	68
1962	312	69	137	93	214	128	150	69

ÉPICÉAS

Année	CHÊNE Grumes				HÊTRE Grumes			
	Prix de vente		Frais d'exploitation		Autres frais		Revenu net	
	fr/m ³	% *	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%
1954	658	100	84	100	166	100	408	100
1955	812	123	89	106	164	98	559	143
1956	871	131	93	111	169	101	609	157
1957	900	130	102	115	206	124	651	149
1958	825	118	105	118	230	138	490	115
1959	741	106	100	112	248	143	393	101
1960	710	101	112	125	184	110	414	100
1961	719	101	110	122	203	116	406	115
1962	669	94	110	122	214	122	345	110

Perches

Année	CHÊNE Grumes				HÊTRE Grumes			
	Prix de vente		Frais d'exploitation		Autres frais		Revenu net	
	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%	fr/m ³	%
1954	415	100	126	100	166	100	408	100
1955	594	143	137	108	164	98	559	137
1956	654	157	140	110	169	101	609	143
1957	651	149	157	118	206	124	651	157
1958	508	115	153	114	230	138	490	115
1959	447	101	161	101	248	143	393	101
1960	444	100	171	127	184	110	414	100
1961	514	115	174	128	203	116	406	115
1962	496	110	185	136	214	122	345	110

* Les colonnes en % ont été compensées par l'indice général des prix.

Rendement en matière ligneuse

	Cantonnement	Superficie totale	Superficie futaie	FEUILLUS						
				Bois d'œuvre				Bois de chauffage		
				Chêne	Hêtre	Autres	Total			
	ha	ha	m ³	m ³	m ³	m ³	%	m ³	%	
Etat	Luxembourg-Est .	1.402,10	1.352,40	744,36	4.831,10	111,61	5.687,07	89,0	703,50	11,0
	Luxembourg-Ouest	274,71	260,81	63,44	171,55	101,18	336,17	63,6	192,00	36,4
	Mersch	695,56	678,96	160,51	416,87	2,94	580,32	45,7	688,80	54,3
	Diekirch	577,54	558,53	134,98	676,24	11,49	822,71	70,0	352,00	30,0
	Grevenmacher	195,17	194,50	26,07	70,29	30,05	126,41	63,4	72,75	36,6
	Wiltz	305,02	214,78	4,30	38,78	77,61	120,69	67,4	58,50	32,6
	Total	3.450,10	3.259,98	1.133,66	6.204,83	334,88	7.673,37	78,8	2.067,55	21,2
Communes	Luxembourg-Est .	2.655,10	2.638,00	515,84	3.000,56	60,97	3.577,37	54,9	2.941,50	45,1
	Luxembourg-Ouest	5.528,64	5.376,13	2.151,46	5.619,77	263,40	8.034,63	53,6	6.968,80	46,4
	Mersch	6.074,84	6.021,42	1.380,86	3.706,14	57,23	5.144,23	51,7	4.813,90	48,3
	Diekirch	6.482,31	6.330,50	2.855,36	6.166,97	101,24	9.123,57	48,6	9.641,42	51,4
	Grevenmacher	6.648,77	6.563,32	2.876,04	3.700,90	30,05	6.606,99	46,0	7.746,00	54,0
	Wiltz	2.424,64	2.183,99	699,49	3.273,42	6,83	3.979,74	59,6	2.695,12	40,4
	Total	29.814,30	29.113,36	10.479,05	25.467,76	519,72	36.466,53	51,1	34.806,74	48,9
Etablissements publics	Luxembourg-Est .	167,30	167,30	31,23	376,66	0,51	408,40	60,0	272,25	40,0
	Luxembourg-Ouest	2,58	2,46	—	—	—	—	—	—	—
	Mersch	379,28	370,41	129,75	335,70	1,31	466,76	54,2	378,00	45,8
	Diekirch	314,95	249,70	118,54	161,63	—	280,17	66,6	140,45	33,4
	Grevenmacher	4,30	4,30	6,11	84,05	—	90,16	60,0	60,00	40,0
	Wiltz	466,87	238,22	19,54	63,24	0,93	83,71	61,1	53,25	38,9
	Total	1.335,28	1.032,39	305,17	1.021,28	2,75	1.329,20	59,5	903,95	40,5
Etat	3.450,10	3.259,98	1.133,66	6.204,83	334,88	7.673,37	78,8	2.067,55	21,2	
Communes	29.814,30	29.113,36	10.479,05	25.467,76	519,72	36.466,53	51,1	34.806,74	48,9	
Etabl. publics	1.335,28	1.032,39	305,17	1.021,28	2,75	1.329,20	59,5	903,95	40,5	
Total	34.599,68	33.405,73	11.917,88	32.693,87	857,35	45.469,10	54,6	37.778,24	45,4	

des forêts soumises au régime.

m³ sur écorce

Total feuillus	RÉSINEUX			Bois fort		Petit bois		Total	
	Epicéa Sapins Douglas	Pins Mélèzes	Total résineux	m ³	* m ³ /ha	Résineux	Feuillus	m ³	** m ³ /ha
6.390,57	2.564,36	410,64	2.975,00	9.365,57	6,9	22,19	142,40	9.530,16	6,8
528,17	258,92	—	258,92	787,09	3,0	—	20,00	807,09	2,9
1.269,12	1.083,57	220,37	1.303,94	2.573,06	3,8	—	84,00	2.657,06	3,8
1.174,71	987,74	—	987,74	2.162,45	3,9	—	66,40	2.228,85	3,8
199,16	337,27	—	337,27	536,43	2,7	0,44	12,00	548,87	2,8
179,19	618,37	—	618,37	797,56	3,7	44,41	—	841,97	2,8
9.740,92	5.850,23	631,01	6.481,24	16.222,16	5,0	67,04	324,80	16.614,00	4,8
6.518,87	1.015,81	35,76	1.051,57	7.570,44	2,9	0,77	579,00	8.150,21	3,1
15.003,43	5.209,46	526,34	5.735,80	20.739,23	3,8	27,51	878,80	21.645,54	3,9
9.958,13	6.817,50	2.252,89	9.070,39	19.028,52	3,1	—	655,40	19.683,92	3,2
18.764,99	2.421,71	1.441,49	3.863,20	22.628,19	3,6	47,68	1.847,00	24.522,87	3,8
14.352,99	2.063,12	71,75	2.134,87	16.487,86	2,5	73,54	1.050,60	17.612,00	2,6
6.674,86	2.448,77	759,43	3.208,20	9.883,06	4,5	34,26	—	9.917,32	4,1
71.273,27	19.976,37	5.087,66	25.064,03	96.337,30	3,3	183,76	5.010,80	101.531,86	3,4
680,65	209,49	—	209,49	890,14	5,3	—	—	890,14	5,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
844,76	817,58	308,91	1.126,49	1.971,25	5,3	—	34,00	2.005,25	5,3
420,62	27,35	—	27,35	447,97	1,8	0,52	24,00	472,49	1,5
150,16	—	—	—	150,16	34,9	—	14,00	164,16	38,1
136,96	1.856,45	0,63	1.857,08	1.994,04	8,4	19,44	—	2.013,48	4,3
2.233,15	2.910,87	309,54	3.220,41	5.453,56	5,3	19,96	72,00	5.545,52	4,1
9.740,92	5.850,23	631,01	6.481,24	16.222,16	5,0	67,04	324,80	16.614,00	4,8
71.273,27	19.976,37	5.087,66	25.064,03	96.337,30	3,3	183,76	5.010,80	101.531,86	3,4
2.233,15	2.910,87	309,54	3.220,41	5.453,56	5,3	19,96	72,00	5.545,52	4,1
83.247,34	28.737,47	6.028,21	34.765,68	118.013,02	3,5	270,76	5.407,60	123.691,38	3,6

* Bois fort/Superficies Futaies.

** Rendement total/Superficie totale.

Prévisions et réalisations de la coupe annuelle.

Cantonnement	Bois d'œuvre				Chauffage		Total	
	Feuillus		Résineux		Prévis.	Réalis.	Prévis.	Réalis.
	Prévis.	Réalis.	Prévis.	Réalis.				
m³ sur écorce	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³
<i>Etat :</i>								
Luxembourg-Est	2.520	5.687	2.630	2.975	2.592	703	7.742	9.365
Luxembourg-Ouest ..	195	336	250	259	154	192	599	787
Mersch	681	580	1.118	1.304	302	689	2.101	2.573
Diekirch	450	823	1.290	988	525	352	2.265	2.163
Grevenmacher	40	126	250	337	45	73	335	536
Wiltz	88	121	340	618	69	58	497	797
	3.974	7.673	5.878	6.481	3.687	2.067	13.539	16.222
<i>Communes :</i>								
Luxembourg-Est	3.552	3.577	1.025	1.052	2.888	2.942	7.465	7.571
Luxembourg-Ouest ..	6.537	8.034	4.761	5.736	4.917	6.969	16.215	20.739
Mersch	4.678	5.144	3.738	9.070	2.904	4.814	11.320	19.028
Diekirch	7.885	9.124	4.465	3.863	7.050	9.641	19.400	22.628
Grevenmacher	5.600	6.607	1.612	2.135	5.421	7.746	12.633	16.488
Wiltz	3.290	3.980	2.195	3.208	2.561	2.695	8.046	9.883
	31.542	36.466	17.796	25.064	25.741	34.807	75.079	96.337
<i>Etablissements publics :</i>								
Luxembourg-Est	351	408	100	209	329	272	780	889
Luxembourg-Ouest ..	—	—	—	—	—	—	—	—
Mersch	—	467	135	1.127	20	378	155	1.972
Diekirch	200	280	260	27	112	140	572	447
Grevenmacher	56	90	—	—	33	60	89	150
Wiltz	55	84	1.385	1.857	60	53	1.500	1.994
	662	1.329	1.880	3.220	554	903	3.096	5.452
Etat	3.974	7.673	5.878	6.481	3.687	2.067	13.539	16.222
Communes	31.542	36.466	17.796	25.064	25.741	34.807	75.079	96.337
Etablissements publics ..	662	1.329	1.880	3.220	554	903	3.096	5.452
	36.178	45.468	25.554	34.765	29.982	37.777	91.714	118.011

Produits de la forêt luxembourgeoise.

Produits	Etat	Communes	Etabliss. publics	Forêts soumises	Forêts privées	Total
m ³ sur écorce	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
<i>Feuillus :</i>						
Grumes	3.730	20.536	766	25.032	7.208	32.240
Bois de traverses	1.482	9.731	357	11.570	2.895	14.465
Bois de mine	223	2.183	156	2.562	2.849	5.411
Bois à pâte	2.408	3.047	136	5.591	901	6.492
Bois d'industrie	16	1.442	20	1.478	40	1.518
Chauffage	1.851	34.312	798	36.961	13.679	50.640
	9.710	71.251	2.233	83.194	27.572	110.766
<i>Résineux :</i>						
Grumes	2.689	10.481	684	13.854	22.641	36.495
Poteaux	33	268	96	397	5.120	5.517
Perches	606	2.247	443	3.296	8.712	12.008
Bois de mine	2.975	12.407	1.978	17.360	30.579	47.939
Bois à pâte	152	4	—	156	1.822	1.978
Chauffage	—	23	—	23	—	23
	6.455	25.430	3.201	35.086	68.874	103.960
	16.165	96.681	5.434	118.280	96.446	214.726

Rendement de forêts privées.

Cantonnement	FEUILLUS					RÉSINEUX			TOTAL	
	Bois d'œuvre			Bois de chauffage	Total	Epicéa	Pin	Total	Feuillus et résineux	Valeur
	Chêne	Hêtre	autres							
m ³ sur écorce	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	fr.
Luxembourg-Est ...	847	3.407	53	2.180	6.487	8.756	148	8.904	15.391	8.255.960
Luxembourg-Ouest .	400	931	49	1.397	2.777	3.068	137	3.205	5.982	3.082.000
Mersch	450	668	195	1.873	3.186	8.372	753	9.125	12.311	6.778.000
Diekirch	969	435	57	2.189	3.650	3.319	406	3.725	7.375	3.213.255
Grevenmacher	426	469	29	1.510	2.434	1.047	683	1.730	4.164	1.406.597
Wiltz	2.583	1.836	89	4.530	9.038	41.475	710	42.185	51.223	22.853.000
Total	5.675	7.746	472	13.697	27.572	66.037	2.837	68.874	96.446	45.588.812

Les ouvriers occupés dans les bois soumis au régime forestier.

I. — NOMBRE DES OUVRIERS OCCUPÉS

	Nombre d'ouvriers		Journées de travail	
	Hommes	Femmes	à la tâche	à la journée
Total	755	47	34.126	26.647

II. — TRAVAUX EXÉCUTÉS ET SALAIRES

	Journées de travail	Salaire	
		total	par journée
		fr.	fr.
A. — Hommes :			
Abattage	à la journée	1.012,50	259.828
	à la tâche	33.876,—	10.675.664
Travaux culturaux	à la journée	18.902,—	4.511.896
	à la tâche	325,50	96.942
Chemins	à la journée	3.769,50	936.445
	à la tâche	79,—	22.960
Divers	à la journée	476,50	110.626
	à la tâche	45,50	20.798
Total	à la journée	24.160,50	5.818.795
	à la tâche	34.326,—	10.816.364
		58.486,50	16.635.159
B. — Femmes :			
Travaux culturaux	à la journée	2.181,50	365.784
	à la tâche	—	—
Total	à la journée	2.181,50	365.784
	à la tâche	—	—
Total A + B	à la journée	26.342,—	6.184.579
	à la tâche	34.326,—	10.816.264
		60.668,—	17.000.943
C. — Congés et jours fériés :			
Congés		1.392,—	337.227
Jours fériés		1.881,—	442.081
Total C		3.273,—	779.308

D. — Durée de l'occupation :

	Nombre d'ouvriers	Occupation moyenne Journées de travail
Ouvriers permanents	115	213
Ouvriers saisonniers	679	52

Classement des ouvriers forestiers par classe d'âge.

EXERCICE 1963/64

Cantonnement	< 21	21-30	31-40	41-50	51-60	61-65	> 65	Total
Luxembourg-Est	5	7	22	17	13	6	11	81
Luxembourg-Ouest	—	24	26	15	17	9	16	107
Mersch	9	14	20	35	43	19	24	164
Diekirch	17	37	33	32	47	7	8	181
Grevenmacher	4	26	27	27	16	5	6	111
Wiltz	8	24	29	21	26	9	6	123
	43	132	157	147	162	55	71	767

Rendement en m³ / heure / ouvrier.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
m ³ /heure {	0,2681	0,2773	0,2747	0,3134	0,3512	0,3245	0,3643	0,3838
	100 %	103 %	102 %	117 %	131 %	121 %	135 %	143 %

Salaire à l'heure à l'exploitation.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	
frs/heure {	23,75	23,37	25,75	27,37	26,37	29,00	28,62	32,12	Abattage à l'heure
	27,87	27,12	28,25	31,87	32,87	33,37	37,25	39,37	Abattage à la tâche

	Cantonnement forestier de :									
	Luxembourg-Est			Luxembourg-Ouest			Mersch			
	Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		
		total	au m ³		total	au m ³		total	au m ³	
	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	
Feuillus :										
<i>Bois d'œuvre :</i>										
Toutes essences et assortim.	9.673	960.165	99	8.022	753.498	94	6.156	581.041	94	
<i>Bois de chauffage :</i>										
Bois empilés	3.917	503.778	129	6.824	890.837	131	5.022	763.759	152	
							793	119.056	150	
Total Feuillus	13.590	1.463.943	108	14.846	1.644.335	111	11.971	1.463.856	122	
Résineux :										
<i>Bois d'œuvre :</i>										
Grumes	3.717	345.657	93	2.732	366.238	134	5.567	676.133	121	
Perches	134	17.501	130	43	7.469	175	1.138	246.331	216	
Meûu Bois	21	44.771	214	19	9.078	478	36	9.278	259	
Défilrage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total Résineux	3.872	407.929	105	2.794	382.785	137	6.741	931.742	138	
TOTAL	17.462	1.871.872	107	17.640	2.027.120	115	18.712	2.395.598	128	

(charges sociales comprises).

Cantonement forestier de :

Diekirch			Grevenmacher			Wiltz			Total		
Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage	
	total	au m ³		total	au m ³		total	au m ³		total	au m ³
m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.
8.390	662.018	79	6.789	673.492	99	3.404	309.748	91	42.434	3.939.962	93
11.950	1.656.116	139	7.834	1.035.302	132	3.587	520.142	145	39.134	5.369.934	137
									793	119.056	150
20.340	2.318.134	114	14.623	1.708.794	117	6.991	829.890	119	82.361	9.428.952	114
4.278	387.334	91	1.856	236.746	128	2.914	303.009	104	21.064	2.315.117	110
525	72.498	138	338	69.328	205	1.124	196.624	175	3.302	609.751	185
48	10.749	223	75	23.795	318	99	19.912	203	298	117.583	396
95	13.710	145	—	—	—	—	—	—	95	13.710	145
4.946	484.291	98	2.269	329.869	145	4.137	519.545	126	24.759	3.056.161	123
25.286	2.802.425	111	16.892	2.038.663	121	11.128	1.349.435	121	107.120	12.485.113	116

Importations de bois dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Pays d'origine	Grumes de sciage				Bois de mine				Poteaux, pilots		Perches, tuteurs			
	Résineux		Feuillus		Tropicaux		Résineux		Feuillus		m ³	fr.	m ³	fr.
	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.				
Allemagne occ.	32	26.899	—	—	—	—	163	106.114	—	—	440	601.970	—	—
Allemagne orient.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Angleterre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	10.000	9.441.000	250	172.000	190	612.000	1.400	758.625	—	—	300	142.000	300	183.250
France	931	1.009.831	434	1.024.008	—	—	3.364	2.867.630	19	11.430	513	1.206.900	14	14.890
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	76	200.540	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	10.963	10.477.730	684	1.196.008	190	612.000	4.927	3.732.369	19	11.430	1.329	2.151.410	314	198.140

Pays d'origine	Bois de chauffage		Bois sciés				Produits demi-finis							
	Résineux		Feuillus		Tropicaux		Résineux		Feuillus		Tropicaux			
	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.				
Allemagne occ.	86	28.970	773	1.721.340	69	213.100	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne orient.	—	—	289	591.120	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	—	—	2.539	6.114.390	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Angleterre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	250	79.000	10.000	25.190.000	170	648.000	600	2.927.000	600	3.498.000	480	4.520.000	9	25.000
France	575	315.370	5.333	14.075.726	2.775	11.040.280	57	243.890	—	—	137	586.640	—	—
Roumanie	—	—	2.619	6.782.578	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	1	10.860	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie	—	—	31	101.490	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	911	423.340	21.584	54.576.644	3.014	11.901.380	658	3.181.750	600	3.498.000	617	5.106.640	9	25.000

Importations de bois dans le Grand-Duché de Luxembourg (suite).

Pays d'origine	Traverses		Placages				Contre-plaqués				Panneaux de fibre		
	m ³	fr.	Indigènes		Tropicaux		Indigènes		Tropicaux		Durs	Isolants	
			m ³	fr.	m ³	fr.	m ²	fr.	m ²	fr.			
Allemagne occ.	824	2.414.976	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne orient. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Angleterre	—	—	—	—	680	26.670	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	200	551.000	10	210.000	30	258.000	41.000	2.187.000	122.000	10.338.264	70.000	2.022.000	33.000
France	1.191	3.355.960	0,1	7.870	—	—	—	—	2.500	116.000	—	—	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.297	45.130	—
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2.215	6.321.936	10	217.870	710	284.670	41.000	2.187.000	124.500	10.454.264	73.297	2.067.130	33.000
													1.640.000
Pays d'origine	Panneaux de particules	m ²	fr.	m ²	Panneaux de lin		Bois à pâte		Fibres de bois		Charbon, farine	Divers	
					m ²	fr.	m ³	fr.	kg.	fr.			kg.
Allemagne occ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne orient. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Angleterre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	4.100	328.000	32.000	1.753.000	—	—	—	—	4.080	44.029	19.000	41.200	43.000
France	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	4.100	328.000	32.000	1.753.000	62	12.630	210	50.400	4.080	44.029	19.000	41.200	43.000

Exportations de bois du Grand-Duché de Luxembourg.

Pays d'origine	Grumes de sciage						Bois de mine				Poteaux, pilôts	Perches, tuteurs	Bois de chauffage			
	Résineux		Feuillus		Tropicaux		Résineux		Feuillus							
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.				m³	fr.	m³
Allemagne occ.	7.687	6.228.183	13.157	7.798.201	—	—	13.894	9.471.411	3.289	1.185.238	558	549.495	388	162.732	1.557	335.492
Belgique	1.700	1.402.000	4.400	2.790.000	—	—	7.700	3.321.000	500	161.000	150	157.000	132	52.800	2.700	824.216
France	58	64.080	3	8.600	—	—	—	—	—	—	260	327.910	—	—	—	—
Italie	842	964.449	—	—	—	—	367	487.867	—	—	481	633.014	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	10.287	8.658.712	17.560	10.596.801	—	—	21.961	13.280.278	3.789	1.346.238	1.449	1.667.419	520	215.532	4.257	1.159.708

Pays d'origine	Bois sciés				Produits demi-finis				Traverses		Placages					
	Résineux		Feuillus		Résineux		Feuillus		Tropicaux		Indigènes		Tropicaux			
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.		
Allemagne occ.	307	351.287	644	1.771.756	—	—	21	89.531	—	—	246	297.106	—	—	—	—
Belgique	3.770	7.711.000	1.100	2.128.000	—	—	100	1.997.000	—	—	—	—	—	—	—	—
France	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	58	139.885	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	4.077	8.062.287	1.802	4.039.641	—	—	121	2.086.531	—	—	246	297.106	—	—	—	—

Pays d'origine	Contre-plaqués			Panneaux de fibres			Panneaux de particules		Panneaux de lin		Bois à pâte			Fibres de bois			
	Indigènes		Tropicaux	Durs		Isolants	de particules		de lin		Résineux		Feuillus	kg.		fr.	
	m²	fr.	m²	fr.	m²	fr.	m²	fr.	m²	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	kg.
Allemagne occ.	—	—	—	—	—	—	—	15	1.190	—	—	1.703	1.115.201	2.897	789.075	—	—
Belgique	129	6.600	—	—	800	32.000	—	100	7.000	—	—	3.200	1.336.000	200	70.000	658.000	1.583.000
France	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	129	6.600	—	—	800	32.000	—	115	8.190	—	—	4.903	2.451.201	3.097	859.075	658.000	1.583.000

Déboisement et défrichage de bois privés.

EXERCICE 1962

DÉBOISEMENT

DÉFRICHEMENT

Répartition par cantonnement

	ha a ca		ha a ca
Luxembourg-Est	0 97 50		—
Luxembourg-Ouest	4 42 70		—
Diekirch	27 65 80		7 43 55
Mersch	7 76 45		6 09 20
Wiltz	23 33 70		1 00 00
Grevenmacher	—		—
	64 16 15		14 52 75

DÉBOISEMENT

DÉFRICHEMENT

Répartition par essence

	ha a ca		ha a ca
Feuillus : Hêtre	9 41 00	Feuillus : Hêtre	0 90 00
Mélange	26 92 00	Mélange	2 20 00
Résineux : Epicéas	27 68 15	Résineux : Epicéas	1 50 00
Mélange	0 15 00	Mélange	0 53 80
	64 16 15	Haies à écorce	9 38 95
			14 52 75

Exécution des travaux de boisement et de reboisement subventionnés.

EXERCICE 1962

Répartition par essence

Résineux	64 ha 91 a 70 ca
Mélange	12 ha 90 a 60 ca
	77 ha 82 a 30 ca

Répartition par cantonnement

Luxembourg-Est	0 ha 23 a 00 ca
Luxembourg-Ouest	0 ha 72 a 60 ca
Mersch	5 ha 29 a 50 ca
Diekirch	13 ha 07 a 60 ca
Grevenmacher	—
Wiltz	58 ha 49 a 60 ca
	77 ha 82 a 30 ca

Relevé du gibier abattu au Grand-Duché depuis 1900-1962.

a) Gibier à poils

	cerfs	chevreuils	sangliers	lièvres	lapins	renards	blaireaux	fouines martres belettes	loutres	chats
1900	—	585	220	11.387	221	761	87	625	18	235
1901	—	684	335	11.867	512	877	47	753	9	191
1902	1	732	271	11.624	916	720	65	614	10	199
1903	1	738	301	11.902	782	793	62	721	6	227
1904	—	878	276	12.116	1.636	688	77	674	5	219
1905	—	642	191	11.622	1.973	555	49	530	6	184
1906	1	620	193	11.042	1.917	624	61	693	6	211
1907	—	593	125	11.155	4.603	433	52	722	4	104
1908	—	507	76	10.282	6.179	462	70	988	5	123
1909	—	620	91	11.158	3.981	531	50	806	2	93
1910	3	535	148	11.970	4.991	575	45	809	6	95
1911	—	757	100	11.083	7.272	621	58	946	11	152
1912	4	616	86	13.181	12.532	635	47	1.003	4	172
1913	1	488	137	10.222	10.617	665	53	1.073	5	150
1914	—	438	122	6.948	4.611	528	37	752	1	115
1915	2	759	134	10.638	6.402	514	39	755	2	103
1916	—	766	104	9.597	5.784	601	33	884	1	113
1917	—	548	143	7.198	4.152	678	52	462	1	33
1918	—	385	109	7.250	3.795	624	50	650	—	44
1919	2	254	119	6.797	3.807	590	46	731	—	62
1920	—	21	94	6.497	3.449	441	29	510	—	32
1921	—	240	125	10.398	4.489	480	54	652	—	44
1922	—	311	70	8.133	4.472	255	54	419	—	42
1923	1	204	118	10.967	6.889	421	55	560	—	64
1924	—	286	64	7.533	4.993	323	53	410	2	33
1925	—	199	134	6.029	3.246	408	48	566	2	42
1926	2	412	96	9.136	3.422	618	54	995	2	122
1927	5	574	108	13.210	5.309	696	62	1.756	2	330
1928	2	589	177	17.057	10.045	794	48	3.305	1	479
1929	3	460	89	14.639	11.941	579	53	2.115	—	103
1930	—	745	98	21.175	23.240	766	71	2.768	1	286
1931										
1932										
1933										
1934										
1935										
1936	6	1.372	125	15.255	16.404	689	47	2.257	3	198
1937	5	1.215	188	15.437	22.534	574	79	2.865	4	115
1938	5	1.288	169	16.456	24.985	681	88	2.701	7	114
1939	11	1.427	149	13.592	20.789	663	81	2.827	2	112
1940										
1941										
1942										
1943										
1944										
1945										
1946	18	62	1.314	5.617	7.980	1.874	71	1.220	2	50
1947	6	159	824	5.817	8.135	1.395	63	1.177	2	95
1948	15	611	655	6.457	9.913	1.206	118	1.274	9	72
1949	12	996	565	8.250	15.237	1.465	129	1.656	11	320
1950	23	1.185	552	12.909	24.922	1.611	220	1.084	16	500
1951	30	1.572	914	8.746	14.666	1.642	197	1.583	13	689
1952	37	1.836	870	9.577	15.528	2.091	228	1.791	21	1.081
1953	44	2.073	427	11.107	20.804	1.557	188	1.484	8	1.160
1954	40	2.498	305	11.792	17.902	1.967	222	1.029	7	1.626
1955	39	2.641	219	11.006	5.796	1.861	195	1.281	8	1.311
1956	32	2.579	261	7.977	3.754	1.666	189	1.086	6	1.074
1957	40	2.631	197	7.809	3.016	1.710	220	875	4	1.174
1958	40	3.223	385	8.889	4.308	1.770	216	1.095	—	1.307
1959	57	2.844	363	6.501	4.211	2.599	262	1.240	2	2.140
1960	78	3.732	343	11.158	6.428	2.863	246	1.585	—	2.189
1961	70	3.655	418	11.852	8.200	2.529	311	1.408	—	2.511
1962	84	4.335	549	11.685	8.500	2.341	336	1.348	1	2.088

Relevé du gibier abattu au Grand-Duché depuis 1900-1962.

b) Gibier à plumes

	faisans	perdrix	canards	bécasses	béca- sines	pigeons	cailles	coqs de bruyère	râles de genêt	oies sau- vages	grives	oiseaux de proie, corbeaux
1900	157	9.434	290	357	329	469	1.031	93	49	13	20.334	1.138
1901	224	10.717	315	335	279	429	789	81	68	2	14.726	1.688
1902	256	10.128	387	330	271	511	521	67	47	9	30.015	1.333
1903	347	10.464	315	342	332	759	562	78	39	—	24.823	1.194
1904	730	13.633	363	318	292	645	571	50	32	7	22.260	1.050
1905	1.149	14.539	318	383	544	708	1.076	60	85	15	23.476	1.892
1906	1.868	16.499	531	494	432	812	1.237	67	82	10	32.516	1.314
1907	2.381	13.669	433	386	402	767	1.043	70	62	5	9.268	819
1908	2.633	15.016	400	409	447	673	816	53	53	9	12.887	1.054
1909	2.668	11.923	533	429	343	892	676	59	49	4	13.831	1.437
1910	3.096	10.810	352	452	280	837	478	69	49	6	6.094	1.267
1911	3.490	9.806	347	424	307	907	640	68	71	—	15.427	1.187
1912	2.960	11.134	403	493	391	1.106	709	85	60	17	9.267	887
1913	2.237	9.777	394	525	303	977	792	60	51	1	12.697	1.201
1914	2.138	3.096	224	315	198	671	23	92	7	—	4.478	849
1915	1.818	12.198	327	397	179	946	410	59	19	—	6.088	924
1916	1.296	10.790	341	456	291	1.414	662	59	41	1	12.585	914
1917	686	8.246	730	582	272	1.437	856	28	51	16	8.219	668
1918	910	8.880	612	559	191	1.176	887	23	60	39	7.799	839
1919	228	8.385	588	589	279	1.279	720	32	19	15	6.951	869
1920	30	7.313	548	454	255	1.162	582	15	15	8	10.467	510
1921	170	8.445	477	439	203	905	308	12	7	2	6.948	767
1922	55	5.756	428	404	143	701	257	7	6	9	2.504	684
1923	71	6.194	519	584	126	943	271	—	6	3	1.513	828
1924	91	5.315	531	553	115	823	240	3	3	7	1.723	723
1925	140	5.987	526	508	168	827	231	4	15	7	4.552	690
1926	159	9.279	485	653	147	783	217	4	4	5	4.000	752
1927	471	11.611	1.028	802	144	949	251	5	23	9	6.117	1.070
1928	640	14.734	684	810	255	1.178	367	18	5	1	—	1.704
1929	919	13.700	720	637	307	985	387	14	5	6	—	1.280
1930	2.910	20.022	698	1.092	264	880	357	10	—	—	131	1.719
1931												
1932												
1933												
1934												
1935												
1936	3.619	19.039	406	677	132	1.644	192	7	—	18	70	692
1937	5.090	17.786	718	705	163	1.427	206	8	—	3	135	1.075
1938	4.865	18.929	713	753	136	1.848	440	8	—	—	99	1.278
1939	5.134	12.350	567	551	158	1.262	257	2	—	—	71	1.372
1940												
1941												
1942												
1943												
1944												
1945												
1946	244	2.688	469	262	—	723	21	—	—	10	—	1.018
1947	203	2.956	747	267	—	743	11	—	—	2	—	1.004
1948	189	3.246	583	461	13	1.221	719	—	—	3	202	1.217
1949	183	3.462	665	533	—	1.470	670	—	—	—	166	1.035
1950	392	6.158	713	517	—	1.755	423	—	—	—	150	2.000
1951	434	5.993	615	499	—	1.656	620	—	—	—	—	2.431
1952	649	7.205	897	463	218	2.103	697	—	—	—	—	2.243
1953	958	9.613	836	381	222	2.068	812	—	—	2	—	2.557
1954	1.008	10.411	934	503	182	2.668	974	—	—	1	—	3.980
1955	1.342	11.903	876	547	184	2.358	505	—	—	—	30	5.320
1956	1.049	8.194	1.019	347	88	2.105	339	—	—	—	—	3.585
1957	1.098	7.673	1.110	457	144	2.106	519	—	—	—	—	2.941
1958	1.324	8.175	1.240	386	93	1.845	295	—	—	5	—	3.302
1959	1.199	6.133	1.216	451	201	2.143	364	—	—	—	25	866
1960	1.986	12.336	1.310	453	254	2.377	377	—	—	—	—	809
1961	2.834	11.883	1.252	469	179	2.457	287	—	—	—	—	4.563
1962	3.794	10.164	1.371	466	211	2.681	205	—	—	—	—	4.538

Relevé du gibier abattu pendant l'année cynégétique 1961/1962.

a) Gibier à poils

	Luxembourg Est	Luxembourg Ouest	Mersch	Diekirch	Grevenmacher	Wiltz	Total
Gibier à poils :							
Cerfs	—	—	13	12	6	53	84
Chevreaux	246	385	691	947	770	1.296	4.335
Sangliers	60	7	138	139	108	96	548
Lièvres	1.272	3.043	2.071	1.059	3.282	958	11.685
Lapins	402	977	2.855	1.412	1.786	1.128	8.560
Renards	129	264	307	563	357	721	2.341
Blaireaux	11	34	55	67	73	96	336
Martres	27	21	90	95	75	48	356
Putois	67	156	123	51	177	55	629
Belettes	—	—	88	—	205	—	293
Chats	296	320	357	357	343	415	2.088
Loutres	—	—	—	—	1	—	1
Gibier à plumes :							
Faisans	369	618	1.906	88	744	69	3.794
Perdrix	1.203	1.897	1.400	965	3.267	1.432	10.164
Cailles	—	69	6	34	64	32	205
Canards	142	188	378	200	283	180	1.371
Bécasses	20	81	78	39	63	185	466
Bécassines	—	70	15	—	37	89	211
Ramiers	214	555	473	354	419	666	2.681
Grives	—	—	—	—	—	—	—
Corbeaux	491	1.252	1.162	632	428	573	4.538

Relevé des permis de chasse.

délivrés en :	1962/63	1945/46	1919/20	1900/01
Corps diplomatique	18	19	4	15
Eaux et Forêts	47	52	13	11
Gardes privés	128	89	48	27
Gendarmerie, Police, Militaires, etc.	51	32	11	12
Cultivateurs, propriétaires, vigneron	361	523	622	201
Artisans (bouchers, boulangers, etc.)	272	244	164	46
Employés	330	206	110	71
Industriels, ingénieurs, entrepreneurs	286	205	141	50
Commerçants, représentants	193	166	59	47
Ouvriers	201	92	39	3
Professions libres : médecins, avocats, architectes, etc.	132	99	93	61
Cafetiers, hôteliers	84	108	69	36
Pensionnés, rentiers	64	30	48	45
Etudiants	37	23	15	12
Divers	52	51	46	26
Sans état	23	—	—	—
Total	2.279	1.939	1.482	663
Permis ordinaires	1.204	—	—	—
Permis au tarif réduit	75	—	—	—
Total	2.279	1.939	1.482	663

Relevé des permis de pêche délivrés en 1962/63.

	Permis à 100 fr.	Permis à 250 fr.	Permis à 200 fr.	Permis à 400 fr.	Permis spécial à 50 fr.
Corps diplomatique	4	—	—	—	—
Eaux et Forêts	7	—	—	—	—
Gardes privés	13	—	—	—	—
Gendarmerie, Police, Militaires	98	2	18	12	—
Cultivateurs, vigneron, propriétaires	168	2	11	27	—
Artisans (bouchers, boulangers)	588	22	69	81	—
Employés	1.268	28	149	92	—
Industriels, ingénieurs, entrepreneurs	212	2	8	3	—
Commerçants, représentants	283	7	22	16	4
Ouvriers	1.862	25	73	84	—
Professions libres : médecins, avocats, architectes	132	3	5	4	—
Hôteliers, cafetiers	71	—	6	4	—
Pensionnaires, rentiers	242	5	19	8	—
Etudiants	273	2	14	1	—
Dames	176	—	—	—	—
Touristes	271	—	3	2	—
	5.668	98	397	334	4

Lots de Pêche.

Cours d'eau	Lots	Longueur en m.	Prix d'adjudication
Sûre	21	31.000	192.500
Our	2	3.380	1.000
Alzette	11	18.100	18.930
Attert	21	28.594	280.250
Eisch	19	46.094	216.320
Wiltz	14	31.057	192.200
Clerve	19	53.359	298.250
Ernz blanche	7	12.620	62.200
Ernz noire	9	21.582	129.000
Mamer	11	18.355	113.300
Wark	10	23.000	139.100
Syre	16	36.156	157.900
Grendal	1	3.110	5.000
Kakigt	1	2.470	1.500
Kierel	4	8.955	23.900
Pall	3	9.080	24.000
Trottenerbach	6	14.130	40.300
Schwebach	5	9.293	14.700
Blees	7	15.800	30.050
Pintsch	3	12.150	12.050
Wemperbach	4	7.410	20.670
Tous les autres cours d'eau	114	293.850	429.831
Total	308	699.545	2.402.951
Droit d'adj. : 10 %			240.295
			2.643.246